

**Réflexions sur le Projet STRONG
High Seas: Renforcement des
Capacités dans la Région de
l'Atlantique du Sud-Est pour la
Conservation de la Biodiversité
Marine dans les ZAJN**

Le rapport sera cité comme suit:

Hampton, S., Packeiser, T., Boteler, B., Durussel, C., Jackson, L. 2022. Réflexions sur le projet STRONG High Seas: Renforcement des Capacités dans la Région de l'Atlantique du Sud-Est pour la Conservation de la Biodiversité Marine dans les ZAJN. Projet STRONG High Seas.

Auteurs

Shannon Hampton, Institut international de l'océan – région Afrique australe

Tim Packeiser, WWF Allemagne

Ben Boteler, Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS)

Carole Durussel, Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS)

Édition

Carole Durussel et Ben Boteler

Conception et mise en page

Sabine Zentek

Supported by:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation,
Nuclear Safety and Consumer Protection



based on a decision of
the German Bundestag

Le projet STRONG High Seas fait partie de l'Initiative internationale pour la protection du climat (IKI; www.international-climate-initiative.com/en/). Le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs (BMUV) soutient cette initiative en vertu d'une décision du Parlement de la République fédérale d'Allemagne.

Le projet STRONG High Seas contribue au travail mené par le Partenariat pour la gouvernance régionale des océans (Partnership for Regional Ocean Governance, PROG), un partenariat placé sous l'égide de l'ONU Programme pour l'environnement, de l'Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS), de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), et de TMG – Think Tank for Sustainability

© STRONG High Seas 2022. STRONG High Seas, un projet scientifique indépendant, est responsable du contenu de cette publication. Ce rapport ne reflète pas nécessairement les opinions des institutions ayant contribué au financement.

www.prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas/

DOI: 10.48481/iass.2022.023

© Cover Photo: Matt Howard (248418)/Unsplash

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Carolina Hazin (BirdLife International) et Ruth Fletcher (PNUE WCMC).

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Contexte du rapport	4
1.2 Portée et objectifs de ce rapport	4
1.3 A propos de ce rapport	4
2. Contexte	6
2.1 La gouvernance des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale	6
2.2 Projet d'accord BZAJN	6
2.3 Renforcer les capacités en matière de gouvernance régionale des océans dans les ZAJN de la région de l'Atlantique du Sud-Est	8
2.4 Efforts actuels en matière de renforcement des capacités	10
2.5 La Convention d'Abidjan et la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale	11
3. Besoins en capacités pour la gouvernance régionale des océans dans les ZAJN de la région de l'Atlantique du Sud-Est	13
3.1 Aperçu des enquêtes réalisées	14
3.2 Résumé des résultats	14
3.3 Réflexions	15
4. Renforcement des capacités dans le cadre du projet STRONG High Seas	17
4.1 Introduction	17
4.2 Aperçu des activités du projets	17
4.3 Réflexions	21
5. Réflexions sur les activités de renforcement des capacités du projet STRONG High Seas pour une meilleure gouvernance régionale des océans dans les ZAJN	23
Annexe 1: Bref aperçu de certaines initiatives de renforcement des capacités existant au niveau mondial et régional pour la gestion durable et la conservation des ZAJN	26
Annexe 2: Enquête sur les besoins en capacités pour la région de la Convention d'Abidjan	30
Annexe 3: Activités de STRONG High Seas	34
Annexe 4: Questionnaire utilisé dans le cadre de l'enquête STRONG High Seas sur les besoins en capacités de l'Atlantique du Sud-Est	41
Références	46

Liste des abréviations

AMP	Aire marine protégée
BMUB	Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sécurité nucléaire et de la protection des consommateurs
BZAJN	Biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale
CCSBT	Commission pour la conservation du thon rouge du Sud
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUDM	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
DOSI	Initiative pour l'intendance des grands fonds marins
EIE	Étude d'impact environnemental
GIO	Gestion intégrée des océans
GOBI	Initiative mondiale pour la biodiversité des océans
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OPASE	Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PIED	Petit État insulaire en développement
PROG	Partenariat pour la gouvernance régionale des océans
PSSA	Zone maritime particulièrement vulnérable
STRONG High Seas	Projet de renforcement de la gouvernance régionale de la haute mer
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZAJN	Zones situées au-delà de la juridiction nationale
ZEE	Zone économique exclusive
ZIEB	Zones d'importance écologique et biologique

1. Introduction

1.1 Contexte du rapport

En 2017, le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs (BMUV), en collaboration avec le Partenariat pour la gouvernance régionale des océans (Partnership for Regional Ocean Governance – PROG), a lancé le projet « STRONG High Seas » visant à « Renforcer la gouvernance régionale des océans pour la haute mer » (Strengthening Regional Ocean Governance for the High Seas). D'une durée de cinq ans, ce projet vise à renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) dans le contexte des négociations en cours pour l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et portant sur la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (accord BZAJN). Le projet vise en particulier à renforcer les mesures de gestion écosystémique et intersectorielle, en mettant l'accent sur les régions du Pacifique du Sud-Est et de l'Atlantique du Sud-Est.

Le renforcement des capacités est un élément essentiel des objectifs du projet. Cela comprend le renforcement de la capacité à mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion dans les ZAJN et le renforcement de la capacité des États à participer efficacement aux négociations internationales. Ce document reflète les efforts réalisés dans le cadre du projet STRONG pour soutenir le renforcement des capacités dans les régions, tout en reconnaissant la durée et la portée limitées du projet.

1.2 Portée et objectifs de ce rapport

Ce rapport place les interventions du projet STRONG High Seas dans le contexte des autres initiatives de formation en cours dans la région et de l'évaluation des besoins en capacités, également présentée ici. Les initiatives lancées par le projet STRONG High Seas ont été entreprises dans une optique de partage d'informations et de co-crédation de connaissances et répondent aux besoins spécifiques de la région. Il s'adresse aux responsables politiques et aux décideurs ainsi qu'aux autres parties prenantes travaillant sur les questions de gouvernance des océans et intéressées par le renforcement des capacités nécessaires à la gouvernance régionale des océans, en particulier dans la région de l'Atlantique du Sud-Est. Le rapport vise à informer les décideurs aux niveaux national et régional sur les besoins en capacités à plus long terme liés aux ZAJN et sur les possibilités de combler les lacunes en matière de capacités.

1.3 A propos de ce rapport

Ce rapport a été préparé dans le cadre du projet STRONG High Seas, à partir d'une série d'enquêtes menées auprès des parties prenantes et de l'expérience tirée de divers ateliers organisés dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, ainsi que d'études documentaires et d'avis d'experts. Le rapport a été revu par plusieurs experts dans le but de valider les résultats et de garantir la rigueur du contenu.

Ce document s'inscrit dans une série de rapports couvrant les questions de gouvernance des océans en mettant l'accent sur les ZAJN du Pacifique du Sud-Est et de l'Atlantique du Sud-Est et s'appuie sur les rapports précédents publiés par le projet STRONG High Seas. Les autres rapports du projet portent sur le cadre juridique et institutionnel applicable aux ZAJN, l'état éco-

logique et l'importance socio-économique des ZAJN dans les régions du projet, les options de gestion et les mesures de conservation de la biodiversité marine dans les ZAJN, et les considérations relatives à la gestion intégrée des océans. Ces rapports sont disponibles sur le site web du projet STRONG High Seas¹.

Après ce chapitre introductif, le chapitre 2 présente le contexte de la gouvernance des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, les négociations en cours en vue d'un nouvel accord dans le cadre de la CNUDM, ainsi que les besoins et les approches en matière de

renforcement des capacités. Le chapitre 3 propose un bref résumé des enquêtes réalisées dans le cadre du projet STRONG High Seas concernant les besoins en capacités dans la région de l'Atlantique du Sud-Est et le chapitre 4 est un résumé des efforts de renforcement des capacités correspondants entrepris dans le cadre du projet. Le chapitre 5 formule des réflexions et des recommandations pour les futures activités de renforcement des capacités au-delà de la portée du projet et met en évidence les enseignements tirés au cours des cinq années de ce projet. Des informations générales supplémentaires sont proposées en annexes.

¹<https://www.prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas/>

2. Contexte

2.1 La gouvernance des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale

Les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) sont des zones océaniques dont la gestion ne relève pas de la compétence exclusive d'une seule nation et pour lesquelles tous les pays doivent agir collectivement en tant que gardiens de la santé des océans pour les générations actuelles et futures. Au total, les ZAJN représentent près de 50 % de la surface de notre planète et environ 64 % de la surface de l'océan.

La biodiversité marine dans les ZAJN est menacée par l'intensification des activités humaines comme la pêche et d'autres types d'exploitation marine, la navigation et la pollution, qui ont des répercussions sur le bien-être humain dans le monde entier. L'augmentation des émissions anthropiques de CO₂ a entraîné une hausse de l'acidité des océans, une baisse des niveaux d'oxygène, un réchauffement des eaux et une modification des courants océaniques. La connectivité entre les ZAJN et les eaux côtières signifie que les impacts sur les écosystèmes marins dans les ZAJN auront également des répercussions sur les écosystèmes marins plus proches des côtes, et vice versa, et, à leur tour, sur les systèmes socio-économiques des États et des communautés (côtières).

Le cadre de gouvernance actuellement applicable aux ZAJN est fragmenté et souffre de nombreuses lacunes juridiques et réglementaires, ce qui le rend insuffisant face aux menaces croissantes qui pèsent sur la biodiversité marine dans ces zones. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) prévoit des règles régissant les utilisations de l'océan et de ses ressources, mais ne précise pas de manière exhaustive comment les États doivent conserver et utiliser durablement la biodiversité marine dans les ZAJN. Une multitude d'accords régionaux et sectoriels ont été élaborés avant et

après l'entrée en vigueur de la CNUDM en 1994, ce qui a donné lieu à un cadre de gouvernance disparate. En outre, on constate un manque de coordination et de coopération entre les nombreux accords et organisations multilatéraux, tant au niveau régional que mondial.

2.2 Projet d'accord BZAJN

Face à la menace apparente de perte et de dégradation accrue de la biodiversité marine dans les ZAJN, une occasion de combler les éventuelles lacunes juridique et réglementaire du cadre de gouvernance s'est présentée en 2017 lorsque les négociations officielles pour un nouvel instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la CNUDM et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des ZAJN ont été lancées par l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU)².

En 2017, l'AGNU a décidé de convoquer une conférence intergouvernementale (CIG), sous les auspices des Nations unies, pour élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des ZAJN, en vue de développer cet instrument (« accord BZAJN »).

L'AGNU a en outre décidé que la CIG se réunirait pour quatre sessions d'une durée de 10 jours ouvrables chacune. La première session a été convoquée du 4 au 17 septembre 2018, la deuxième session du 25 mars au 5 avril 2019 et la troisième session du 19 au 30 août 2019. La quatrième session, qui a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19, a eu lieu du 7 au 18 mars 2022.

Conformément à la résolution 72/249 de l'AGNU, les thèmes abordés par la CIG ont été les suivants:

² <https://www.un.org/bbnj/fr>

- (i) les ressources génétiques marines, notamment les questions relatives au partage des avantages,
- (ii) les mesures telles que les outils de gestion par zone, notamment les aires marines protégées,
- (iii) les études d'impact environnemental, et
- (iv) le renforcement des capacités et le transfert de technologie marine.

Outre les quatre éléments énoncés ci-dessus, les négociations de la CIG ont permis de recenser plusieurs questions transversales qui doivent également être abordées dans l'accord BZAJN, notamment les dispositions institutionnelles et les ressources financières.

L'inclusion du renforcement des capacités et du transfert de technologie marine comme l'un des quatre éléments du projet d'accord BZAJN a plusieurs objectifs³, parmi lesquels:

- aider les États parties, en particulier les États parties en développement, à mettre en œuvre les dispositions de l'accord en vue d'en réaliser les objectifs,
- permettre une participation inclusive et effective aux activités menées dans le cadre de l'accord,
- promouvoir/favoriser/assurer l'accès des États parties en développement aux techniques marines et le transfert de ces techniques à ces États à des fins pacifiques, en vue de réaliser des objectifs de l'accord,
- accroître, diffuser et partager les connaissances sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN,
- développer la capacité scientifique et technologique marine des États parties en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN,

- veiller à ce que les États parties en développement (i) aient accès aux informations scientifiques résultant de la collecte des/de l'accès aux ressources se trouvant dans les ZAJN, en particulier aux ressources génétiques marines, et en tirent avantage; (ii) aient accès au partage des avantages découlant des ressources génétiques marines et de la recherche scientifique marine, leurs besoins particuliers étant pris en compte dans ce partage; (iii) collectent les/aient accès aux ressources génétiques marines et les utilisent; (iv) disposent des capacités de recherche en matière de ressources génétiques marines et de produits, processus et autres outils s'y rapportant; (v) aient les moyens d'élaborer, de mettre en œuvre, de surveiller et de gérer, y compris de faire respecter, tout outil de gestion par zone, y compris les aires marines protégées; (vi) aient les moyens de mener et d'évaluer des études d'impact sur l'environnement.

L'intégration d'obligations, d'engagements et de dispositions relatives au renforcement des capacités dans les accords multilatéraux n'est pas une nouveauté dans la gouvernance environnementale. La CNUDM, la plupart des conventions de l'Organisation maritime internationale (OMI), la Convention sur la diversité biologique (CDB), les divers accords/déclarations découlant de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et l'accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) contiennent tous des dispositions explicites sur le renforcement des capacités.

En vertu des dispositions existantes de la CNUDM, les États sont déjà tenus de (Durussel et al., 2008):

- contribuer à la formation du personnel technique et scientifique,
- faciliter la participation des pays en développement aux programmes internationaux,
- promouvoir des programmes d'assistance scientifique, éducative, technique et autre,

³ Il convient de noter que ces objectifs font également l'objet de négociations en cours au sein de la CIG ; voir le projet d'accord BZAJN à l'adresse suivante <https://undocs.org/en/a/conf.232/2020/3> (consulté le 28 janvier 2021)

- aider à la préparation d'études environnementales,
- fournir l'équipement et les installations nécessaires,
- coopérer au niveau international et assurer un financement international pour la recherche et le développement dans le domaine des océans,
- fournir des conseils et développer des installations pour les programmes de recherche, de surveillance, d'éducation et autres,
- améliorer la capacité de fabrication d'équipements, et
- aider à minimiser les effets des incidents graves de pollution.

En conséquence, un système multiforme de renforcement des capacités s'est développé. Toutefois, jusqu'à présent, peu d'attention a été accordée au développement de capacités spécifiques pertinentes ou même nécessaires à l'élaboration de politiques et de réglementations pour la gestion des activités humaines dans les ZAJN. La finalisation du projet d'accord BZAJN offre donc une excellente occasion d'orienter les efforts de renforcement des capacités dans cette direction.

2.3 Renforcer les capacités en matière de gouvernance régionale des océans dans les ZAJN de la région de l'Atlantique du Sud-Est

2.3.1 Terminologie

Les termes « développement des capacités » et « renforcement des capacités » sont souvent utilisés de manière interchangeable. Toutefois, une publication de la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD) indiquait en 2006 une préférence pour l'expression « renforcement des capacités » par rapport au traditionnel « développement des capacités ». L'expression « développement » ou « mise en place » des capacités laisse supposer un processus démarrant de zéro et donnant

lieu à l'instauration progressive d'une nouvelle structure à partir d'un schéma préconçu. Toutefois, l'expérience donne à penser que les capacités ne sauraient être améliorées avec succès de cette manière (OCDE/CAD 2006).

Capacité: l'aptitude des individus, des organisations et de la société dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès (OCDE/CAD 2006).

Renforcement des capacités: le processus par lequel les individus, les organisations et la société libèrent, renforcent, créent, adaptent et maintiennent les capacités au fil du temps (OCDE/CAD, 2006).

Développement des capacités: un processus à long terme et continu par lequel les individus, les organisations, les institutions et les sociétés développent des capacités à remplir des fonctions, à résoudre des problèmes et à fixer et atteindre des objectifs (UNESCO, 2006).

Par conséquent, même si le terme « développement des capacités » est couramment utilisé dans le contexte du projet d'accord BZAJN, le terme « renforcement des capacités » est le plus utilisé dans les rapports de projet STRONG High Seas.

2.3.2 Trajectoires de renforcement des capacités

Selon la définition du « renforcement des capacités » de l'OCDE/CAD (2006), les efforts de renforcement des capacités peuvent porter sur trois niveaux distincts:

- (i) la capacité individuelle,
- (ii) la capacité organisationnelle, et
- (iii) la capacité sociétale.

Les trajectoires permettant d'accroître les capacités dépendent des circonstances et des situations de départ (par exemple le type d'emploi, la gamme de tâches professionnelles et les besoins nationaux), des types de résultats souhaités (un diplôme professionnel, la maîtrise de compétences spécifiques ou la sensibilisation du public par exemple) et des disciplines concernées

Tableau 1: Trajectoires de renforcement des capacités (adapté de Cicin-Sain et al., 2018)

Renforcement des capacités individuelles	Renforcement des capacités institutionnelles	Renforcement des capacités sociétales
Éducation formelle	Stratégie de développement	Sensibilisation du public
Échanges et dialogues en réseau	Milieu propice à l'apprentissage	Éducation du public
Développement professionnel continu et formation sur le terrain	Mécanismes financiers	
Apprentissage et ressources en ligne	Appui politique institutionnel	

(la science, le droit, la politique ou l'interdisciplinarité par exemple). Il existe de nombreux parcours différents, qui comprennent des parcours individuels, ainsi que des parcours institutionnels et sociétaux (Cicin-Sain et al., 2018).

2.3.3 Capacités pertinentes dans le cadre de l'accord BZAJN

La note d'information [Policy Brief on Capacity Development as a Key Aspect of a New International Agreement on Marine Biodiversity Beyond National Jurisdiction](#) (Cicin-Sain et al., 2018)⁴ qualifie le renforcement des capacités et le transfert de technologie de « catalyseurs » des autres éléments du projet d'accord BZAJN (c'est-à-dire les ressources génétiques marines et les questions relatives au partage des avantages; les mesures telles que les outils de gestion par zone, notamment les aires marines protégées; et les études d'impact environnemental) et les considère comme étant essentiels à leur mise en œuvre effective une fois l'accord BZAJN adopté et ratifié.

Les efforts en matière de renforcement des capacités devraient avoir pour objectif de parvenir à la mise en œuvre effective du projet d'accord BZAJN par tous les États en renforçant leur capacité à remplir leurs droits et obligations. À terme, le renforcement des capacités favorisera la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN, ainsi que la capacité de tous les États à participer à une économie durable des océans (Cicin-Sain et al., 2018).

La note d'information mentionnée plus haut a identifié un large éventail de capacités et de

compétences qui seront probablement nécessaires aux États et aux autres acteurs concernés pour conserver et utiliser durablement la biodiversité dans les ZAJN conformément à l'accord BZAJN, notamment les capacités et les compétences suivantes:

- participer à la coopération mondiale et régionale,
- élaborer une législation, des politiques et des dispositions institutionnelles nationales pour le nouvel accord,
- participer à l'application de la loi,
- entreprendre des recherches scientifiques marines et participer à des collaborations de recherche,
- renforcer les capacités nationales de recherche et de développement,
- entreprendre la gestion des écosystèmes marins conformément à une approche écosystémique et en utilisant des outils tels que la planification spatiale marine et les aires marines protégées,
- évaluer les études d'impact environnemental, et
- soutenir les efforts nationaux et locaux en faveur d'un océan sain et résilient et pour des économies et des moyens de subsistance durables.

⁴ <https://www.fao.org/in-action/commonoceans/projects/strengthening-capacity/en/>

Ainsi, les compétences requises sont vastes et englobent des capacités juridiques, politiques, scientifiques et de gestion marine (Cicin-Sain et al., 2018). Si des évaluations spécifiques aux niveaux national et régional sont recommandées pour apporter des informations actualisées sur les besoins spécifiques en matière de capacités dans certains pays et certaines régions, compte tenu de la portée et du contenu du projet d'accord BZAJN, la liste suivante présentée dans la note d'information offre un bon aperçu des questions fondamentales à aborder dans le cadre de tout effort de renforcement des capacités lié aux ZAJN et à l'accord BZAJN:

- les outils de gestion par zone, notamment les aires marines protégées,
- les études d'impact environnemental et les études environnementales stratégiques,
- les ressources génétiques marines,
- la recherche scientifique marine et la surveillance,
- les cadres juridiques et politiques efficaces, et
- les effets du changement climatique sur les ZAJN et les zones relevant de la juridiction nationale.

Il est important de noter que chaque pays et région a des circonstances, des cultures, des institutions et des expériences différentes dont il faut tenir compte et sur lesquelles il faut s'appuyer pour identifier les activités de renforcement des capacités pertinentes qui soient axées sur les besoins.

En outre, de nombreux pays ont exprimé le besoin d'un renforcement des capacités pour participer efficacement aux négociations précédant l'adoption de l'accord BZAJN.

La sensibilisation à la biodiversité des ZAJN, à sa valeur, aux pressions et impacts actuels et potentiels, au cadre de gouvernance applicable ainsi qu'aux approches et outils existants et envisageables pour la gouvernance des océans

est une condition préalable fondamentale pour un engagement efficace dans les négociations du projet d'accord BZAJN et sa mise en œuvre. Au-delà d'un nombre limité d'experts spécialisés, cette sensibilisation reste généralement faible, tant chez les décideurs politiques que, plus largement, auprès du public. En conséquence, l'un des principaux besoins en matière de renforcement des capacités identifiés dans l'évaluation effectuée par le Forum mondial des océans (2017) a été la sensibilisation aux questions liées aux ZAJN et leur compréhension, en particulier pour les décideurs, les responsables politiques, les négociateurs et les experts juridiques au niveau national.

Pour répondre à ce besoin et en vue de soutenir la conclusion de l'accord BZAJN complet et de permettre sa mise en œuvre effective, le projet STRONG High Seas s'est efforcé (i) de sensibiliser et de renforcer les capacités des acteurs (étatiques) pertinents en charge des négociations de l'accord BZAJN, et (ii) de sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs (étatiques) pertinents qui seront ou pourraient être en charge de la mise en œuvre des dispositions de l'accord BZAJN et – plus généralement – de la gouvernance des océans dans les ZAJN.

Au final, la mise en œuvre effective de l'accord BZAJN dépendra des capacités individuelles, institutionnelles et sociétales à améliorer et à bien coordonner l'action des entités responsables de la gestion aux niveaux national, régional et mondial.

2.4 Efforts actuels en matière de renforcement des capacités

Il existe déjà une « architecture » impressionnante en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologies, qui découle de la CNUDM et des accords d'application ultérieurs, de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992 et des conférences qui ont suivi (notamment le Sommet mondial pour le développement durable de 2002, la Conférence des Nations unies sur le développement durable de 2012 et la conférence des Nations unies de 2015 qui

a débouché sur le Programme de développement durable), ainsi que des accords connexes, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'accord de Paris (Cicin-Sain et al., 2018).

En conséquence, une multitude d'acteurs sont engagés dans une série d'initiatives de renforcement des capacités, notamment les organes et agences des Nations unies, les organisations internationales, les conventions et plans d'action relatifs aux mers régionales, les agences nationales de coopération au développement, les organisations non gouvernementales, les fondations et les établissements universitaires, qui contribuent collectivement à améliorer la conservation et la gestion de la biodiversité dans les ZAJN.

Compte tenu de la connectivité entre les zones côtières, les zones économiques exclusives (ZEE) et les ZAJN, et des points communs entre les approches scientifiques et de gestion, toute initiative qui contribue au développement des capacités de gestion de la conservation et de l'utilisation durable des ressources marines – que ce soit du point de vue juridique ou de la gouvernance, de la recherche scientifique ou du développement et de l'utilisation de divers outils de gestion – pourrait soutenir le renforcement des capacités pour les ZAJN.

Si le nombre d'activités liées au renforcement des capacités dans les ZAJN a considérablement augmenté ces dernières années – probablement en raison du lancement des négociations officielles sur le projet d'accord BZAJN – le nombre d'activités spécifiquement consacrées aux zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale reste limité, nombre d'entre elles s'inscrivant dans le cadre de programmes de formation plus larges sur la politique, la gouvernance ou la science des océans. La plupart des efforts sont axés sur la formation au niveau individuel plutôt qu'au niveau institutionnel et sociétal. En outre, le financement et la coordination entre les différents efforts sont limités (Cicin-Sain et al., 2018).

Chaque région présente un contexte environnemental, institutionnel, politique et de capacité qui lui est propre et qui comprend souvent une ou plusieurs structures institutionnelles bien établies assurant la coopération régionale en matière de gestion du milieu marin et de ses ressources. Dans ce contexte, de nombreuses régions disposent souvent de politiques, de programmes et d'initiatives régionales qui rassemblent différents pays pour assurer une gestion par zone, avec notamment la création d'aires marines protégées, et pour gérer les ressources halieutiques. Tout en prenant acte du fait que nombre de ces institutions existantes s'engagent déjà dans le renforcement des capacités, il semble approprié d'envisager de renforcer également le rôle de ces cadres régionaux dans la coordination des activités de renforcement des capacités, en contribuant de préférence à une vision régionale commune. Une vue d'ensemble des initiatives régionales pour la région de l'Atlantique du Sud-Est figure en annexe 2.

2.5 La Convention d'Abidjan et la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale

Lors de la 15^e session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) (mars 2015, Le Caire), les ministres africains se sont mis d'accord sur la Déclaration du Caire, notamment sur le paragraphe opérationnel suivant: « 8. Réaffirmer notre appui aux Programmes pour les mers régionales en Afrique, qui sont des mécanismes régionaux de mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 et de l'Agenda 2063, s'agissant de la gestion écosystémique des ressources marines se trouvant dans les zones économiques exclusives et les eaux adjacentes ». Les Conventions d'Abidjan⁵ et de Nairobi⁶ ont ensuite engagé des discussions sur les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

⁵ La convention pour la coopération en matière de protection, de gestion et de développement de l'environnement marin et côtier de la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest, centrale et australe.

⁶ La Convention de Nairobi fait partie du Programme des mers régionales du PNUE et constitue un partenariat entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé.

2.5.1 Conférence des Parties (COP) de la Convention d'Abidjan: Décision et groupe de travail ZAJN

La COP est l'organe suprême de la Convention d'Abidjan et se réunit tous les deux ou trois ans. La réunion est l'occasion pour les États de discuter et de voter sur les projets de décisions qui guideront les priorités futures de la Convention et le programme de travail de ses États participants pour la gestion et la protection de l'environnement dans la région de l'Atlantique du Sud-Est.

En 2014, lors de la 11^e réunion de la COP de la Convention d'Abidjan, la décision CP. 11/10 sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des juridictions nationales a été adoptée. Il a été décidé de:

- Demander aux parties contractantes de reconnaître l'importance de la préservation et de l'utilisation durable des zones situées au-delà des juridictions nationales.
- Exhorter les parties contractantes à renforcer la recherche scientifique marine et la capacité de décision en ce qui concerne les ZAJN.
- Exhorter les parties contractantes à participer et à contribuer au processus en cours relatif aux ZAJN dans le cadre du système des Nations unies.
- Demander au Secrétariat de créer un groupe de travail chargé d'étudier tous les aspects de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

Le Secrétariat, avec l'aide du Partenariat pour la gouvernance régionale des océans (PROG, Partnership for Regional Ocean Governance), a par la suite organisé un atelier de cadrage: « Soutenir le développement d'initiatives régionales pour les ZAJN dans la région de la Convention d'Abidjan » à Mahé, aux Seychelles, en juin 2015, au cours duquel les termes de référence et le programme du groupe de travail ont été discutés (PNUE, 2016). Cela a également conduit au

développement du projet STRONG High Seas pour soutenir les travaux du groupe de travail.

En outre, la question de la diversité marine dans les ZAJN a fait l'objet d'un certain nombre de décisions de la COP:

- **Décision CP 12.1:** Le programme de travail 2017–2020 de la COP 12 de la Convention d'Abidjan de 2017 demande au Secrétariat d'inclure les ZAJN, entre autres, dans le programme de travail 2020–2023.
- **Décision CP 12/12:** Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des juridictions nationales reprend certains des points de la décision CP. 11/10, bien qu'elle ne fasse pas référence au groupe de travail de la Convention d'Abidjan.
- **Décision CP 13/13:** Conservation and Sustainable Use of the Biological Diversity of Marine Areas beyond Domestic jurisdictions (ABNJ)

L'adoption de cette résolution, lors de la COP13, démontre un engagement clair des États membres de la Convention d'Abidjan à rester actifs et à continuer à s'engager sur les questions concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des ZAJN dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, en s'appuyant sur les résolutions adoptées lors des COP11 (CP11/10) et COP12 (CP12/12) de la Convention. Lors de cette treizième réunion de la COP de la Convention d'Abidjan, les États membres se sont engagés à:

- Reconnaître l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique marine des ZAJN, en tenant compte de la connectivité écologique et de leur importance socio-économique pour la région.
- Exhorter les États participants à collaborer et à coordonner avec les autres organismes mondiaux, régionaux, sous-régionaux et sectoriels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des ZAJN.

-
- Encourager les États participants à poursuivre leur participation et contribution au processus de finalisation d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les ZAJN, actuellement en cours de négociation dans le cadre des Nations unies.
 - Exhorter les États participants à renforcer les capacités de recherche et prise de décision scientifique marine aux niveaux national et sous-régional en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des ZAJN.
 - Se féliciter des progrès réalisés dans le groupe de travail informel ad hoc à composition non limitée de la convention sur les ZAJN, et la collaboration avec des partenaires, y compris le projet STRONG High Seas, et de prolonger le mandat de ce groupe de travail pour qu'il poursuive ses efforts.

Les résultats scientifiques et les recherches en cours dans le cadre du projet STRONG High Seas indiquent que des efforts continus et coordonnés sous la forme, par exemple, de la poursuite de la coopération intersectorielle et multipartite, de la mise en place de nouvelles mesures de conservation et de gestion ou de l'amélioration des mesures existantes, ainsi que du renforcement de la recherche et du renforcement des capacités pour une prise de décision éclairée, restent essentiels pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN. Il a par ailleurs été convenu qu'il était essentiel pour les pays africains de prendre part aux discussions sur l'accord BZAJN et d'accroître les transferts de technologie et les efforts de renforcement des capacités.

3. Besoins en capacités pour la gouvernance régionale des océans dans les ZAJN de la région

3.1 Aperçu des enquêtes réalisées

Il est important pour le projet STRONG High Seas que les interventions soient basées sur les besoins, pertinentes et ciblées sur la région de l'Atlantique du Sud-Est. À cette fin, une enquête a été réalisée afin d'analyser les besoins en capacités dans la région. Elle a été diffusée auprès d'un large éventail de parties prenantes, notamment:

- aux points focaux nationaux de la Convention d'Abidjan
- aux participants à l'atelier de dialogue STRONG High Seas de 2019 au Cap en Afrique du Sud, parmi lesquels des représentants d'organisations régionales, des universitaires, des ONG et des responsables gouvernementaux
- sur les réseaux sociaux – partagés par STRONG High Seas et IOI-SA sur Twitter et Facebook

Le questionnaire a été envoyé à quelque 150 à 200 personnes qui pouvaient soit le remplir en ligne, soit le renvoyer par courrier électronique. Vingt réponses ont été reçues. Le questionnaire a également été mis à la disposition des participants au deuxième atelier de dialogue STRONG High Seas au Cap, en Afrique du Sud, en juin 2019, ce qui a permis de recevoir quinze réponses supplémentaires. Une copie du questionnaire se trouve en annexe 4.

Les réponses reçues proviennent de 35 personnes de 15 des 22 pays de la région de l'Atlantique du Sud-Est ainsi que de deux organisations régionales, la Commission du courant de Benguela et l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE). Dans la plupart des cas, il s'agissait de représentants de gouvernements nationaux, mais pas nécessairement des points focaux nationaux désignés pour la Convention d'Abidjan. Des réponses ont également été reçues d'universitaires et d'instituts de recherche.

Les résultats de l'étude – ainsi que les informations sur les possibilités de formation existantes – ont été utilisés pour définir les activités à entreprendre dans le cadre du projet STRONG High Seas. Ils sont repris ici afin d'informer les décideurs aux niveaux national et régional sur les besoins en capacités à plus long terme liés aux ZAJN et sur les possibilités de combler les lacunes en matière de capacités. L'enquête a été menée avant la pandémie de COVID-19 et ne reflète donc pas la demande accrue et la disponibilité d'événements virtuels pendant et après la pandémie. L'annexe 2 contient plus de détails sur les réponses aux enquêtes.

3.2 Résumé des résultats

La majorité des répondants ont indiqué que le manque de capacité était un obstacle à la faculté de leur pays de participer aux négociations de l'accord BZAJN et à contribuer à la conservation et à la gestion de la biodiversité marine dans les ZAJN. La majorité d'entre eux ont également indiqué qu'ils n'avaient participé à aucune initiative pertinente de renforcement des capacités et qu'ils ignoraient si d'autres personnes de leur pays l'avaient fait. Même lorsque cela a été le cas, ils l'ont jugée insuffisante. La plupart des répondants ne savaient pas non plus si leur gouvernement ou d'autres bailleurs de fonds offraient un soutien au renforcement des capacités sur ce sujet. Un résumé des interventions prioritaires recommandées figure ci-dessous.

3.2.1 Interventions à court terme

Les principales priorités identifiées par l'enquête sur l'évaluation des besoins en capacités comprenaient le renforcement de la volonté politique, la capacité de recherche, le transfert de technologie et la capacité de gestion. Les recommandations de l'enquête ont porté sur deux domaines clés:

➤ **Séminaire de haut niveau:** Renforcement de la volonté des dirigeants politiques et des décideurs en les sensibilisant à la biodiversité marine dans les ZAJN.

➤ **Cours régional de courte durée:** Renforcement de la capacité de gestion de la biodiversité marine dans les ZAJN (introduction aux concepts et valeurs) destiné aux cadres moyens et supérieurs, principalement dans les gouvernements nationaux de la région.

3.2.1.1 Séminaire de haut niveau

Il a été recommandé qu'un séminaire de haut niveau sur la biodiversité marine dans les ZAJN soit programmé dans le cadre du segment ministériel du programme de la prochaine COP de la Convention d'Abidjan. Ce séminaire devrait porter sur:

- Introduction au concept biodiversité marine dans les ZAJN
 - Définition/s
 - Importance – connectivité avec les eaux côtières
 - Valeur potentielle des ressources des ZAJN dans le contexte de l'économie bleue
- Bref aperçu des négociations/éléments du futur accord

Une note d'information pourrait être rédigée et diffusée lors du séminaire, afin que les participants puissent l'emporter avec eux. Un rapport du groupe de travail ZAJN pourrait également être inclus dans le programme.

3.2.1.2 Cours régional de courte durée sur la biodiversité marine dans les ZAJN

Il a été recommandé de mettre en place un cours d'introduction de deux jours sur les ZAJN et les négociations de l'accord BZAJN. Ce cours devrait s'adresser aux fonctionnaires de rang moyen à supérieur des gouvernements nationaux de tous les pays de l'Atlantique du Sud-Est (c'est-à-dire un cours commun pour les pays anglophones, francophones et lusophones avec traduction

simultanée). La préférence devrait être donnée aux points focaux nationaux de la Convention d'Abidjan, mais le cours pourrait également être ouvert à d'autres personnes, à leurs propres frais.

3.2.2 Renforcement des capacités à plus long terme

À plus long terme, le renforcement des capacités devrait inclure une formation plus spécifique et plus approfondie ainsi que le développement de matériel de sensibilisation et d'éducation sur les ZAJN. Certains de ces éléments dépassent le cadre du projet STRONG High Seas, mais il est recommandé que les points suivants soient couverts:

- Les questions juridiques concernant les ZAJN
- Une formation approfondie sur les outils de gestion par zone
- Des cours sur la biodiversité des eaux profondes
- La recherche scientifique et le transfert de technologie par le biais de programmes de collaboration

Il a été recommandé que le matériel de sensibilisation et d'éducation à développer comprenne:

- Une brochure/un dépliant sur les ZAJN pour le public
- Une note d'information pour les politiciens/décideurs
- Des modules sur les ZAJN à inclure dans les cours universitaires sur, par exemple, la gouvernance des océans
- Du matériel à inclure dans les programmes d'études des établissements d'enseignement secondaire

3.3 Réflexions

Bien que le nombre de réponses à l'enquête ait été plus faible que souhaité pour être pleinement représentatif de la région, il a permis

de recueillir des informations précieuses sur la compréhension des questions relatives à la biodiversité marine dans les ZAJN dans la région de l'Atlantique du Sud-Est. Il convient de noter que dans certains cas, étant donné la connaissance limitée du sujet, les parties prenantes ne se sont peut-être pas senties capables de commenter les questions de l'enquête au début du projet. Les réactions continues des parties prenantes et des experts ont également orienté les thèmes des initiatives de renforcement des capacités du projet. L'un des principaux résultats de l'enquête est la reconnaissance du besoin de développer une approche multidimensionnelle du renforcement des capacités et de la sensibilisation sur le sujet.

Les résultats de l'enquête et les commentaires reçus de la part des parties prenantes ont permis d'orienter les activités du projet en fonction de l'expertise de l'équipe du projet, du calendrier, du budget et des résultats escomptés. La recommandation d'un séminaire de haut niveau a été intégrée dans les ateliers de dialogue. L'atelier de renforcement des capacités de deux jours organisé au Cap en 2019 et la série d'ateliers virtuels ont porté sur des questions spécifiques pour permettre des discussions plus approfondies, comme recommandé dans l'enquête. Pour sensibiliser le grand public à la biodiversité marine dans les ZAJN et aux négociations qui se déroulent à New York, le projet a développé du matériel de sensibilisation, l'ensemble des activités du projet étant détaillé dans le chapitre 4.

4. Renforcement des capacités dans le cadre du projet STRONG High Seas

4.1 Introduction

A partir de l'évaluation des besoins décrite dans le chapitre précédent, le projet STRONG High Seas a planifié une série d'événements de renforcement des capacités correspondant aux objectifs spécifiques du projet. Au niveau régional, les décideurs ont besoin d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension des lacunes, des défis et des possibilités du cadre juridique et de gouvernance; la situation actuelle, ainsi que les pressions et menaces principales sur la biodiversité; les liens entre la biodiversité marine dans les ZAJN et le bien-être humain, ainsi que les options possibles pour la gestion de la biodiversité en haute mer et la mise en œuvre, le suivi et l'application de ces approches de gestion. Dans le même temps, la coordination et la coopération entre les principales parties prenantes dans les régions facilitent l'amélioration de la conception, de la mise en œuvre et de la durabilité des approches de gestion intersectorielles.

Le projet a effectué des évaluations scientifiques transdisciplinaires afin de fournir aux décideurs, tant dans les régions ciblées qu'à l'échelle mondiale, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la biodiversité en haute mer. Le projet visait à engager les parties prenantes des gouvernements, du secteur privé, des scientifiques et de la société civile à développer ensemble, sur la base du travail scientifique, des approches écosystémiques et intersectorielles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans l'Atlantique du Sud-Est et le Pacifique du Sud-Est.

4.1.1 Objectifs du projet STRONG High Seas

- Le développement de mesures ciblées visant à renforcer la gouvernance intégrée/transversale des ZAJN à des échelles multiples.
- La promotion de la coopération interrégionale et des interactions à l'échelle mondiale-régionale.

- Le développement de mesures ciblées, basées sur l'approche écosystémique, pour appuyer ce qui précède.
- Le développement de la capacité à mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion dans les ZAJN.
- Le développement de la capacité à participer aux négociations internationales.
- L'identification/le développement d'outils et de meilleures pratiques pour:
 - le suivi, le contrôle et la surveillance
 - la gouvernance intégrée des océans dans les ZAJN
- La promotion d'un rôle plus important pour les approches régionales dans les négociations internationales sur les ZAJN.

4.2 Aperçu des activités du projet

Le projet visait à renforcer les capacités grâce à l'organisation d'ateliers de dialogue annuels, la définition de programmes de formation ciblés et la diffusion auprès des principales parties prenantes de notes d'information et de rapports générés dans le cadre du projet. Par ailleurs, les activités du projet ont été adaptées pour tenir compte des restrictions de déplacements liées à la pandémie de COVID-19.

Le projet a adopté une approche multiforme pour renforcer les capacités dans la région, en mettant l'accent sur la sensibilisation aux ZAJN, la production de rapports de synthèse, la priorité donnée à l'échange de connaissances, l'engagement des parties prenantes et le dialogue. Un effort concerté a été fait pour mettre en relation les experts et les parties prenantes de chaque région et pour développer des réseaux mondiaux plus larges d'experts intéressés par la gestion durable des ZAJN.

Chaque fois que l'occasion s'est présentée, l'équipe du projet a fait connaître son travail et a montré l'importance de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, par exemple lors du cours annuel de l'IOI-SA sur la gouvernance des océans⁷, de l'événement de formation continue des anciens élèves de l'IOI⁸, du programme MBA de la Rhodes Business School⁹, de la Biennale de Luanda¹⁰ et d'autres occasions ponctuelles. Bien que ces courtes interventions ne constituent qu'une brève introduction au sujet, elles sensibilisent de nouveaux publics¹¹.

4.2.1 Engagement des parties prenantes et échange de connaissances

Au cours du projet, cinq ateliers de dialogue ont été organisés, réunissant des parties prenantes et experts mondiaux et régionaux pour des discussions et des échanges de connaissances. Ces ateliers ont été l'occasion de diffuser les derniers résultats du projet, d'obtenir la contribution d'experts et d'identifier les domaines prioritaires pour les travaux futurs. Les ateliers ont également été l'occasion d'échanges interrégionaux, le deuxième atelier de dialogue étant organisé en collaboration avec les partenaires du Secrétariat de la Convention de Nairobi et le cinquième atelier de dialogue incluant la région du Pacifique du Sud-Est.

Ateliers de dialogue

<p>Abidjan 27 – 28 juin 2018 Opportunités pour le renforcement de la gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est</p>
<p>Cape Town 10 – 12 juin 2019 La science au service de la solution: Réunir les parties prenantes pour améliorer la planification et la gouvernance de l'océan dans les ZAJN de l'Atlantique du Sud-Est et de l'océan Indien occidental</p>
<p>Virtual 16 – 17 février 2021 Améliorer la base de connaissances pour la gestion intersectorielle et la gouvernance des océans dans les ZAJN de l'Atlantique du Sud-Est</p>
<p>Virtual 16 – 17 novembre 2021 Le rôle des efforts de coopération régionale pour la haute mer de l'Atlantique du Sud-Est</p>
<p>Virtual 29 – 31 mars 2022 Vers une gestion intégrée de la haute mer: retours d'expérience pour une action régionale et globale</p>

Des ateliers de renforcement des capacités ont été conçus comme une occasion de discuter avec des experts sur des sujets mis en évidence dans l'enquête et d'autres échanges avec des parties prenantes de la région. Après le deuxième atelier de dialogue, organisé au Cap, en Afrique du Sud,

en 2019, les ateliers ont été déplacés en ligne en raison de la pandémie de COVID-19. Bien que cela ait réduit les opportunités de réseautage informel, cela a permis à un public plus large de participer sans impact financier.

⁷ <http://ioisa.org/course-in-ocean-governance/>

⁸ <https://www.ioinst.org/loi-alumni/alumni-cpd/>

⁹ <https://www.ru.ac.za/businessschool>

¹⁰ <https://www.unesco.org/biennaleluanda/2021/en>

¹¹ Voir <https://www.prog-ocean.org/blog/category/strong-high-seas-news/> pour des informations sur les différents événements et présentations

Ateliers de renforcement des capacités

Cape Town | 27 – 28 novembre 2019

Atelier sur la biodiversité marine dans les ZAJN

Virtuel | Juin 2021 – janvier 2022

- Une introduction au droit de la mer des Nations unies et aux négociations sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales
- Comprendre l'écologie et les pressions humaines dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale et les outils de gestion par zone (y compris les aires marines protégées)
- L'importance socio-économique des zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) et des études d'impact environnemental (EIE) dans le contexte des ZAJN
- Comprendre les ressources génétiques marines
- Conservation et utilisation durable des ressources dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale

Des programmes de renforcement des capacités ont été organisés en marge des négociations de l'accord BZAJN aux Nations unies à New York. Les représentants des États des régions concernées par le projet (Atlantique du Sud-Est et Pacifique du Sud-Est) ont été invités à prendre part aux négociations et à assister aux événements parallèles et aux ateliers d'experts organisés par le projet STRONG High Seas avec des experts

mondiaux et régionaux. Ces programmes ont également permis aux représentants des ministères de l'environnement de la région de l'Atlantique du Sud-Est, qui ne sont généralement pas directement impliqués dans les négociations de l'accord BZAJN, de nouer des contacts avec leurs collègues des ministères des affaires étrangères chargés de négocier le futur accord BZAJN.

Événements parallèles à la conférence intergouvernementale

New York | 3 septembre 2018

Atelier de renforcement des capacités pour les négociations BZAJN

New York | 8 septembre 2018

Réunion d'experts de haut niveau – Construire un traité fort pour la haute mer: Quel rôle pour les gouvernances régionales des océans?

New York | 25 mars 2019

Événement parallèle STRONG à la CIG2 – S'appuyer sur la gouvernance régionale des océans et la renforcer

New York | 30 mars 2019

Réunion d'experts de haut niveau – Vers un traité efficace sur la haute mer qui s'appuie sur la gouvernance régionale des océans et la renforce

New York | 25 août 2019

STRONG High Seas à la conférence intergouvernementale IGC3

25 août 2019

Renforcer les capacités pour la gouvernance régionale des océans: ressources génétiques marines et outils de gestion par zone

4.2.2 Diffusion et partage des connaissances

Plusieurs rapports ont été préparés par l'équipe du projet STRONG High Seas, en collaboration avec des experts régionaux et mondiaux, afin de synthétiser les connaissances sur un certain nombre de sujets, notamment:

- [Renforcer la gouvernance régionale des océans pour la haute mer: Opportunités et défis rencontrés concernant l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'Atlantique du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Est](#)
- [Gouvernance régionale des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale Retours d'expériences et pistes d'action futures](#)
- [Bases de références écologiques pour l'Atlantique du Sud-Est: État de la biodiversité marine et pressions anthropogéniques dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale](#)
- [Renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance dans les zones situées au-delà des juridictions nationales](#)
- [Options pour le renforcement du suivi, contrôle et surveillance des activités humaines dans la région de l'Atlantique du Sud-Est](#)
- [Renforcer la gouvernance en haute mer par l'amélioration des processus d'évaluation environnementale: Une étude de cas des pêcheries mésopélagiques et des options pour un futur accord BZAJN](#)
- [Étude sur l'importance socio-économique des zones situées au-delà de la juridiction nationale dans la région de l'Atlantique du Sud-Est](#)

Un site web, dont l'objectif est de partager des informations sur la biodiversité marine dans les ZAJN et les questions de gouvernance des océans avec les principales parties prenantes

(scientifiques, ONG, organisations internationales, organisations régionales de gestion des pêches, autorité internationale des fonds marins, etc.), a été développé pour la région de l'Atlantique du Sud-Est. Le site contient tous les rapports et les notes d'information¹² élaborés par l'équipe du projet ainsi que diverses fiches d'information qui résument les principaux résultats du projet STRONG High Seas, notamment:

- La Convention d'Abidjan et les décisions de la COP sur les ZAJN
- Les bases de références écologiques pour les zones situées au-delà de la juridiction nationale
- La gestion écosystémique
- Le suivi, le contrôle et la surveillance
- Le cadre juridique et institutionnel pour les zones situées au-delà de la juridiction nationale
- La gouvernance régionale des océans

Le site web comprend des informations générales sur la biodiversité marine dans les ZAJN, rédigées de manière accessible avec des liens vers d'autres ressources. Il est disponible en anglais et en français:

- anglais http://highseas-abidjanconvention.org/home?language_content_entity=en
- français <http://highseas-abidjanconvention.org/fr/accueil>

Le projet STRONG High Seas a organisé des séminaires en ligne pour une diffusion plus large des informations sur les thèmes suivants: [Biodiversité marine au-delà des juridictions nationales dans le Pacifique du Sud-Est et l'Atlantique du Sud-Est, Ressources génétiques marines: Développer les capacités pour la gouvernance des océans, Vers une meilleure gestion des ressources marines de l'Afrique de l'Ouest, et Renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance \(SCS\) grâce à un traité sur la haute mer.](#) Les enregis-

¹² <http://highseas-abidjanconvention.org/fact-sheets> and <https://www.prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas/>

trements de ces séminaires sont disponibles en ligne.

En plus des activités formelles organisées par le projet STRONG High Seas, un « service d'assistance » informel et virtuel a été organisé en octobre 2020. Les représentants des gouvernements qui sont membres du groupe de travail de la Convention d'Abidjan sur les ZAJN ont eu la possibilité de s'inscrire à une réunion informelle de 30 minutes avec des représentants du projet STRONG High Seas et du Secrétariat de la Convention d'Abidjan pour discuter et répondre aux questions relatives à la gouvernance des ZAJN dans la région et aux négociations de l'accord BZAJN.

4.2.3 Sensibilisation du public

La sensibilisation du public à la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale est limitée mais peut contribuer à créer un environnement favorable à des résultats politiques positifs. Le projet et ses partenaires sont actifs sur les médias sociaux. Le projet STRONG High Seas a attiré un public plus large en publiant des articles dans divers forums en ligne, notamment:

- Le numéro 13 du bulletin Deep-Sea Life (pp. 21–22) disponible sur [Deep-Sea Biology Society](#) (DSBS) et [Indeep](#)
- Le numéro 14 du bulletin Deep-Sea Life est disponible sur le site de la Deep-Sea Biology Society (DSBS): Article de Lewis Kihumba, Ben Boteler, Carole Durussel: [Taking Stock of STRONG High Seas Project two years on](#) (en ligne) (01/2020)
- Initiative mondiale pour la biodiversité des océans (GOBI): [Newsletter Summer 2020](#), page 21 (06/2020)
- Conservation | mag: Article de Lewis Kihumba intitulé [Earth's High Seas: A Frontier in Need of Governance](#) (08/2020)
- Liberian Observer: Article de Lewis Kihumba « Les États africains sont essentiels pour faire progresser la gouvernance des océans », disponible sur [Modern Ghana](#), the [Patrio-](#)

[tic Vanguard](#) et [Media Guinee](#) (en français) (08/2020)

- BirdLife Africa: bulletin de décembre 2020, numéro 3, page 8 (12/2020)
- BirdLife Africa: bulletin de juin 2021, numéro 4, page 9 (06/2021)
- High Seas Alliance – [Treaty Tracker: STRONG High Seas Project / Study on Socio-Economic Importance of Areas Beyond National Jurisdiction](#) (06/2021)
- Initiative mondiale pour la biodiversité des océans (GOBI): [Newsletter Summer 2021](#), page 19 (06/2021)
- Podcast « Boots on the Ground » sur la gouvernance des océans: [Épisode 1](#) (avec Dr. Shannon Hampton, IOI) ; [Épisode 2](#) (avec Carolina Hazin, BirdLife International) ; [Épisode 3](#) (avec Dr. Carole Durussel et Ben Boteler, IASS) ; [Épisode 4](#) (avec Abou Bamba, Secrétariat de la Convention d'Abidjan du PNUE) (06/2021)
- Internationale Klimaschutzinitiative (IKI)/ International Climate Initiative: [Article sur la protection et l'utilisation durable des océans de la planète](#) (06/2021)
- Modern Ghana: Article de Lewis Kihumba sur [la façon dont les pays peuvent contribuer à la gouvernance des océans en Afrique](#), also available at [Enviro-News Nigeria](#) (12/2021)
- PNUE: [Newsletter de décembre 2021](#) (12/2021)

4.3 Réflexions

Les événements organisés dans le cadre du projet STRONG High Seas ont dû être adaptés pour tenir compte des restrictions des déplacements liés à la pandémie de COVID-19. Si cela a réduit le nombre d'événements en personne, cela a aussi permis d'élargir et de diversifier le public des ateliers ou des dialogues en ligne. Toutefois, cette approche signifie que la participation des points focaux et des principales parties prenantes n'était pas nécessairement garantie.

Les événements organisés dans la région de l'Atlantique du Sud-Est ont été mis sur pied en collaboration avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan. En conséquence, la plupart des points de contact clés se trouvaient dans l'équivalent des départements de l'environnement des pays concernés et n'étaient donc pas nécessairement impliqués directement dans les négociations de l'accord BZAJN se déroulant aux Nations unies à New York. Et pourtant, la mise en œuvre des

initiatives de gestion se fera très probablement par l'intermédiaire de ces départements. Il s'agit donc d'acteurs clés qui devront, à l'avenir, se pencher sur la gestion océanique intégrée des ZAJN dans la région de l'Atlantique du Sud-Est. Les événements parallèles organisés lors des conférences intergouvernementales ont permis de rapprocher les représentants des départements environnementaux de leurs collègues des affaires internationales.

5. Réflexions sur les activités de renforcement des capacités du projet STRONG High Seas pour une meilleure gouvernance régionale des océans dans les ZAJN

Les éléments suivants sont des réflexions et des recommandations en matière de renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN, acquises au cours du projet STRONG High Seas. Ces retours d'expérience ont vocation à servir de ressource pour d'autres initiatives visant à concevoir et à mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités similaires, sans pour autant fournir un aperçu exhaustif de toutes les considérations possibles.

➤ **Les programmes de renforcement des capacités doivent être fondés sur les besoins indiqués par le public cible et sur ses demandes.**

Cela permet de s'assurer que la sélection des sujets et la conception des activités (c'est-à-dire le programme) visent à combler les lacunes en matière de connaissances ou de compréhension des individus, des organisations ou des sociétés que le programme entend soutenir. Cependant, étant donné la nature diverse et la complexité de la gouvernance des océans dans les ZAJN et le fait qu'il ne s'agit pas encore d'un sujet largement connu, il est très probable que les programmes de renforcement des capacités ne puissent pas reposer uniquement sur les demandes des participants. Une réflexion et un examen plus approfondis de la part des organisateurs et des experts du programme seront nécessaires pour s'assurer que toute la gamme de questions pertinentes – qu'elles soient de nature environnementale/écologique, scientifique, technique, juridique, socio-économique ou politique – est couverte de manière adéquate.

➤ **Il n'existe pas d'approche unique pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités en matière de gouvernance des océans dans les ZAJN.** Les

programmes de renforcement des capacités doivent tout mettre en œuvre pour que leur contenu et leur conception soient pertinents et adaptés au public visé. C'est particulièrement le cas pour le thème de la gouvernance des océans et des ZAJN, qui peut être considéré comme « éloigné de l'esprit des gens » et potentiellement difficile à rendre tangible. La conception du programme doit s'appuyer sur des experts et des exemples régionaux afin que les spécificités d'une région soient incluses dans la conception d'un programme et que les participants puissent se connecter à son contenu et participer aux échanges et discussions.

➤ **Lors de la conception des initiatives, il est important de tenir compte de la portée (c'est-à-dire de la couverture large ou étroite des sujets) des programmes de renforcement des capacités et de ce qui peut raisonnablement être couvert ou mis en œuvre compte tenu du temps et des ressources disponibles.**

Dans le contexte du projet STRONG High Seas, la complexité de la gouvernance des océans dans les ZAJN et les différences d'antécédents et de niveaux de connaissance des participants ont rendu difficile l'approfondissement de domaines et de sujets thématiques spécifiques. Il a donc été jugé préférable d'offrir aux participants un programme couvrant un large éventail de sujets considérés comme essentiels pour la gouvernance des océans dans les ZAJN, afin de permettre une meilleure compréhension des questions clés.

➤ **Les programmes de renforcement des capacités doivent tenir compte du calendrier des processus politiques pertinents et adapter leurs efforts et leurs interventions pour contribuer aux discussions politiques.** En ce

qui concerne la gouvernance des océans et les ZAJN, les négociations relatives au projet d'accord BZAJN pendant le projet STRONG High Seas ont fait que le programme s'est principalement attaché à faciliter une compréhension générale du contenu scientifique, juridique et de gouvernance. Vers la fin du projet, des sujets plus spécifiques à la gestion ou à la mise en œuvre du projet d'accord BZAJN ont été envisagés. Il est donc important que les sujets se complètent les uns les autres. L'incertitude quant à l'issue des processus politiques, comme par exemple les négociations de l'accord BZAJN, crée des difficultés pour répondre aux besoins futurs éventuels en matière de connaissances des individus et des organisations/institutions sans connaître leurs rôles futurs ou potentiels dans la mise en œuvre des cadres et des accords politiques ou juridiques.

- **La langue et la culture sont des aspects essentiels à prendre en compte dans la planification des événements de renforcement des capacités.** Les programmes de renforcement des capacités pour la gouvernance des océans dans les ZAJN sont susceptibles d'impliquer des personnes de cultures et de langues différentes, en particulier lorsqu'ils adoptent une perspective régionale comme dans le projet STRONG High Seas. Il est donc important de veiller à recourir à l'interprétation directe pour permettre aux participants de s'exprimer dans leur langue de choix, de s'assurer que la langue utilisée n'est pas trop spécialisée ou qu'elle est bien expliquée, et que les interprètes connaissent le vocabulaire spécialisé utilisé ou ont été préparés de manière adéquate avant le programme. Ces éléments seront importants pour garantir le succès des événements organisés, qu'ils soient en face à face ou en ligne, et contribueront à la réussite de l'échange et du transfert d'informations. Il est également important de tenir compte des exigences que ces considérations font peser sur un projet et de veiller à ce que des ressources adéquates soient disponibles.

- Les avantages de l'organisation de programmes de renforcement des capacités en face-à-face sont bien connus, notamment les possibilités de mise en réseau ou d'interventions individuelles et les discussions et échanges approfondis entre les participants sur des sujets importants et/ou complexes. Cependant, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les avantages de l'utilisation de formats en ligne sont devenus évidents, notamment la possibilité de toucher un public plus large de manière plus rentable et plus flexible, ainsi que la possibilité de dispenser des programmes sur de plus longues périodes (sur plusieurs semaines ou mois par exemple), permettant ainsi aux participants de s'intéresser à des sujets ou à des questions entre deux engagements professionnels. **La combinaison des deux approches dans un programme pertinent et efficace peut être un bon moyen de profiter des avantages des deux options et d'offrir aux participants une expérience d'apprentissage plus approfondie.**

- La sensibilisation et le renforcement des connaissances générales sur les questions de gouvernance des océans et de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les ZAJN sont restés un objectif important tout au long du projet STRONG High Seas. **Le point de départ de tout programme de renforcement des capacités doit reposer sur le niveau de connaissances et d'expérience des participants ciblés.** La gouvernance des océans dans les ZAJN est un domaine relativement spécialisé, qui recouvre des sujets divers et complexes, et qui compte donc un nombre relativement faible de personnes travaillant directement sur le sujet. Dans le travail avec des institutions et des acteurs gouvernementaux en particulier, les programmes de renforcement des capacités doivent être adaptés à une rotation élevée des individus en raison des changements de postes et de membres du personnel. Cela suppose que les programmes de renforcement des capacités soient conçus de manière à ce que les personnes qui s'inscrivent à un programme aient accès à des informations supplémentaires ou introductives sur les sujets précédemment abordés dans le programme.

-
- **Les programmes de renforcement des capacités peuvent bénéficier de l'identification et du soutien des principaux acteurs du changement au sein d'un programme.** Ces acteurs du changement peuvent jouer un rôle important en se faisant les champions du partage des connaissances et en veillant à ce qu'elles soient reprises ou diffusées au sein de leurs institutions, et au-delà. Ces acteurs du changement peuvent ainsi agir comme des multiplicateurs de la capacité institutionnelle ou organisationnelle, ainsi que comme des courtiers du savoir une fois le programme de renforcement des capacités terminé.
 - **Une vision régionale, mettant en évidence les besoins à long terme des acteurs et institutions clés (leurs futurs rôles par exemple), peut être importante pour créer un programme de renforcement des capacités ciblé visant à développer de manière proactive les capacités là où les lacunes existent.** En l'absence d'une telle vision coordonnée, les programmes régionaux de renforcement des capacités ne seront pas en mesure de fournir un plan entièrement ciblé et systématique permettant d'avancer vers la réalisation de cette vision.
 - **Les activités de renforcement des capacités au sein des régions doivent être coordonnées** lorsqu'elles portent sur des sujets identiques ou similaires, tels que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN. La coordination et la coopération entre les différents programmes de renforcement des capacités permettent par exemple aux initiatives d'atteindre un public plus large, d'accéder au matériel d'apprentissage et aux experts régionaux, d'échanger leurs retours d'expérience ou de concevoir des programmes complémentaires et donc plus ciblés.
 - **Un référentiel d'informations pertinentes, comprenant notamment du matériel d'apprentissage, peut être utile aux programmes de renforcement des capacités en garantissant aux participants et à leurs organisations un accès continu au matériel adapté au-delà de la durée d'un projet individuel.** Une telle plateforme pourrait également servir de lieu permettant aux acteurs et aux parties prenantes de poser des questions ou demander des conseils à d'autres sur des questions spécifiques. Les discussions alimentées par ces demandes en ligne pourraient profiter à de multiples acteurs traitant de sujets similaires dans le cadre de leurs propres travaux. À long terme, en ce qui concerne la gouvernance des océans, les ZAJN et la mise en œuvre du projet d'accord BZAJN, le « mécanisme d'échange d'informations » prévu pourrait servir de plateforme pour la diffusion d'informations relatives au renforcement des capacités.

Annexe 1: Bref aperçu de certaines initiatives de renforcement des capacités existant au niveau mondial et régional pour la gestion durable et la conservation des ZAJN

Programmes des mers régionales

Les programmes des mers régionales jouent un rôle important dans la mise en œuvre de sections pertinentes de la CNUDM, en particulier la partie XII sur la protection et la préservation du milieu marin, et, étant donné la connectivité entre les écosystèmes côtiers et les ZAJN, ils sont susceptibles de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du futur accord BZAJN en cours de négociation.

Les activités pertinentes dans le cadre des programmes des mers régionales, qui incluent les ZAJN dans leur champ d'application géographique¹³, sont principalement liées à la gestion et à la réduction de la pollution marine et côtière, ainsi qu'à la création et à la gestion des aires marines protégées (AMP) qui se trouvent en partie ou en totalité dans les ZAJN couvertes par leur zone de compétence.

En outre, plusieurs autres conventions sur les mers régionales ont lancé des activités en vue de l'extension de leurs zones de compétence en réponse aux développements autour des ZAJN (PNUE, 2016). Dans le cas de la Convention d'Abidjan, cela comprend la création d'un groupe de travail évoqué dans les chapitres précédents.

Organisations régionales de pêche

Les organisations régionales de pêche jouent un rôle important en facilitant la coopération entre les États membres dans la mise en œuvre des accords de pêche internationaux. Certains de ces organismes ont un rôle purement consultatif, tandis que les organisations régionales de

gestion des pêches (ORGP) peuvent adopter des mesures de gestion juridiquement contraignantes. La plupart des activités de pêche dans les ZAJN sont gérées au niveau régional par les États membres des ORGP (Durussel et al., 2018). La plupart des organisations régionales de pêche sont également tenues d'aider les États en développement à s'acquitter de leurs obligations juridiques.

Dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, il existe quatre organisations de pêche dont le champ d'action inclut les ZAJN, notamment la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT), l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE) et le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) (Durussel et al., 2018). Parmi ces organisations, la CICTA, la CCSBT et l'OPASE sont des ORGP, tandis que le COPACE est un organe consultatif. Toutes ces organisations jouent un rôle dans le renforcement des capacités.

L'OPASE est partenaire du projet Common Oceans ABNJ Deep Seas Project, et le secrétariat de l'OPASE, ainsi que les représentants de certains de ses pays membres (Angola, Namibie et Afrique du Sud) ont participé à plusieurs événements de formation organisés par ce projet, notamment une formation sur les thèmes suivants:

- La mise en œuvre des instruments politiques et juridiques internationaux relatifs à la pêche en eaux profondes et à la conservation de la biodiversité dans les zones situées au-delà des juridictions nationales

¹³La convention OSPAR (Atlantique du Nord-Est), la CCAMLR (Antarctique), la convention de Barcelone (Méditerranée), la convention de Nouméa (Pacifique Sud) et la convention de Lima (Pacifique du Sud-Est).

- Suivi, contrôle et surveillance du projet ABNJ Deep Seas
- La formation des observateurs de l'OPASE
- La formation en matière d'inspection portuaire de l'OPASE

UNESCO-IOC

La stratégie pour le développement des capacités 2015–2021 de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO identifie la « haute mer » comme un enjeu émergent en matière d'océanographie. La sous-commission COI-Afrique couvre l'Afrique et les États insulaires adjacents. La COI-Afrique vise à promouvoir la recherche scientifique et la compréhension de l'environnement et des ressources océaniques et côtières, et à fournir la base scientifique nécessaire au développement de l'économie bleue en Afrique, comme indiqué dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine (« Vue d'ensemble ») et dans le Plan d'action stratégique maritime intégré africain 2050 (AIMS2050).

Le renforcement des capacités est une composante importante du programme de travail de la COI-Afrique, les priorités suivantes ayant été identifiées:

- Le développement d'un portail COI-Afrique sur le renforcement des capacités
- Le développement professionnel continu pour les spécialistes des sciences marines de la région
- Le renforcement et développement de centres de formation régionaux
- Le renforcement des programmes d'océanographie dans les universités africaines (y compris l'élaboration de programmes d'études), l'amélioration des liens entre les centres d'excellence et les universités, et la fourniture d'équipements pour la recherche
- Des parrainage et programmes ciblant les jeunes et les femmes scientifiques

- L'organisation de cours de formation et d'ateliers sur les sujets suivants: l'océanographie opérationnelle, la modélisation et les prévisions océaniques, la biodiversité marine, la planification spatiale marine et l'identification des efflorescences algales nuisibles
- La création d'un groupe d'experts COI-AFRIQUE sur le renforcement des capacités et la sensibilisation afin d'aider au développement et à la coordination des activités pertinentes

DOALOS – Programme de formation de la Nippon Foundation

La Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) des Nations unies et la Nippon Foundation ont organisé des « Programmes de formation visant à renforcer les capacités dans le contexte de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale » (Cicin-Sain et al., 2018).

Le programme des océans communs

Le programme Common Oceans ABNJ (Gestion mondiale durable des pêches et conservation de la biodiversité dans les ZAJN) était un programme quinquennal FEM-FAO lancé en 2014 (FAO, 2017). Il a été mis en œuvre en étroite collaboration avec le PNUE et la Banque mondiale avec des agences d'exécution parmi lesquelles des ORGP, des gouvernements nationaux, du secteur privé et des ONG. Il comprenait un projet visant à renforcer la capacité mondiale à gérer efficacement les ZAJN (The GEF/FAO/GOF Capacity Development Project).

Outre le projet de renforcement des capacités dans les ZAJN, d'autres projets du programme des océans communs contribuent également au renforcement des capacités des participants des pays en développement et des petits États insulaires en développement (PEID), notam-

ment le [ABNJ Tuna Project](#) et le projet [ABNJ Deep Seas Project](#).

Initiative Deep Ocean Stewardship (DOSI)

La [Deep Ocean Stewardship Initiative \(DOSI\)](#) est une union d'experts de toutes les disciplines et de tous les secteurs, formée pour développer de nouvelles idées d'utilisation et de gestion durables des ressources des grands fonds marins. La DOSI dispose d'un groupe de travail qui met l'accent sur la sensibilisation et le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement dans les eaux desquels se trouvent de nombreuses ressources des fonds marins en eaux profondes. Ses activités comprennent:

- La conception et l'organisation de cours de courte durée sur la gestion des fonds marins à l'intention des représentants des secteurs public et privé et de la société civile;
- Le développement d'une vidéothèque en ligne sur les milieux et les organismes des grands fonds marins;
- La rédaction d'une publication intitulée « Deep-Ocean Stewardship for Beginners »;
- L'élaboration et compilation d'une bibliographie consultable en ligne et hors ligne sur la recherche scientifique et les projets relatifs aux grands fonds marins;
- Le développement d'une plateforme scientifique citoyenne sur les grands fonds marins;
- L'aide à la création de centres d'expertise régionaux pour la recherche scientifique et la gestion des grands fonds marins, ciblant des régions telles que l'Afrique, le sud-ouest du Pacifique et l'Amérique latine.

iAtlantic

[iAtlantic](#) est un projet européen Horizon 2020 lancé mi-2019 et qui se poursuivra jusqu'en 2023. Il comprend des éléments de renforcement des capacités et de politique, ainsi qu'une « évaluation intégrée des écosystèmes marins de l'Atlantique dans l'espace et le temps » – comprenant des croisières de recherche.

Le volet renforcement des capacités¹⁴ du travail d'iAtlantic sera facilité par un programme de formations, d'ateliers techniques, de séminaires et d'activités pratiques de transfert de connaissances tout au long du projet. Le programme de renforcement des capacités d'iAtlantic s'articulera autour de 5 thèmes clés:

- Transfert de technologies, d'installations et de techniques expérimentales
- Mobilité des chercheurs (possibilités de voyage en mer; échange de chercheurs)
- Techniques analytiques, manipulation et intégration de données
- Politique et gouvernance
- Compétences transférables

International Ocean Institute – Afrique australe

L'[International Ocean Institute](#) propose un cours sur la gouvernance des océans pour l'Afrique, qui comprend une section sur les ZAJN. Au fur et à mesure de l'évolution de la situation concernant l'accord BZAJN, cette section sera mise à jour avec les dernières informations disponibles. Le cours s'adresse à l'ensemble des praticiens de la gouvernance des océans de toute l'Afrique et se déroule chaque année pendant quatre semaines. En 2021, l'IOI-SA et l'IOI-Canada ont collaboré à une formation de « développement professionnel continu » pour les anciens de l'IOI, qui couvrait les questions nouvelles et émergentes, notamment la biodiversité marine dans les zones au-delà de la juridiction nationale.

¹⁴ Informations communiquées par AJ Smit, University of the Western Cape.

Projet Mami Wata

Le projet Mami Wata « Renforcer la gestion marine en Afrique de l'Ouest, centrale et australe par la formation et l'application » s'est terminé fin 2021 et a travaillé en collaboration avec des pays africains pour développer leurs capacités en matière de gestion intégrée des océans (GIO). Reconnaisant l'importance des écosystèmes marins et côtiers sains pour le bien-être humain et le développement, le projet a appliqué des outils et des stratégies pour améliorer la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers et de la biodiversité dans les pays de la côte atlantique africaine.

Le développement des capacités a été un aspect essentiel du projet Mami Wata, à travers des séminaires de formation, des échanges experts et professionnels, du partage de connaissances et de l'apprentissage en ligne dans la région de l'Atlantique du Sud-Est. Les activités de développement des capacités ont été conçues dans le but de créer des réseaux plus renforcés et dynamiques entre pays, institutions et acteurs concernés dans la région. Les activités ont été menées en collaboration avec des initiatives régionales et internationales, en s'appuyant sur des solutions existantes et l'expérience pratique: <https://mamiwataproject.org/developpement-de-capacite/?lang=fr>. Si le projet Mami Wata ne couvrait pas spécifiquement les ZAJN, une grande partie des activités de renforcement des capacités reste néanmoins pertinente.

Annexe 2: Enquête sur les besoins en capacités pour la région de la Convention d'Abidjan

Résultats de l'enquête:

Sensibilisation aux ZAJN

La majorité des personnes interrogées étaient conscientes des enjeux des ZAJN et étaient d'avis que leurs collègues étaient également informés sur le sujet. En revanche, seuls 58 % d'entre eux estimaient que les décideurs de leur pays étaient conscients des ZAJN, tandis que la majorité (94 %) pensait que le grand public ne l'était pas. Le tableau 1 ci-dessous propose un résumé des réponses.

Parmi les questions jugées importantes, citons la gouvernance de la biodiversité marine dans les ZAJN, l'utilisation durable des ressources, l'accès et le partage des avantages, la pollution marine, la pêche INN, le développement de la pêche, la compréhension de la valeur économique, l'aménagement de l'espace marin, les aires marines protégées, l'accès aux technologies, l'exploitation du pétrole et du gaz et la géo-ingénierie.

Tableau 1: Niveaux de sensibilisation aux questions relatives aux ZAJN

Réponse Groupe cible	Oui	Non	Certains d'entre eux	Pas de réponse
Répondants	29	5		1
Décideurs	17	12	1	5
Collègues	22	10	1	2
Grand public	1	31	1	2

Cadre juridique/politique

Parmi les réponses reçues, les chiffres suivants indiquent que les pays des répondants disposent d'une législation et/ou de politiques en matière de (à noter quelques divergences lorsqu'il y avait plusieurs réponses du même pays):

- Gestion intégrée des zones côtières – 20
- Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine – 26
- Gestion de la pêche – 30
- Aménagement de l'espace marin – 10.

En ce qui concerne la participation aux négociations de l'accord BZAJN, les réponses étaient parfois contradictoires, tant de la part des répon-

dants individuels que lorsqu'il y avait plus d'un répondant d'un même pays. De plus, les informations obtenues du Secrétariat de la Convention d'Abidjan suggèrent qu'en dépit des réponses, quelques pays supplémentaires ont participé aux négociations de l'accord BZAJN avec le soutien du Programme des Leaders Régionaux (Common Oceans) et/ou de la formation DOALOS. Cela suggère, à tout le moins, un manque général de sensibilisation aux activités nationales relatives aux ZAJN, même parmi les responsables gouvernementaux.

Les facteurs qui empêchent la participation aux négociations de l'accord BZAJN sont les suivants:

- Manque de sensibilisation
- Manque de financement

L'économie bleue

Les répondants de tous les pays ont indiqué qu'ils promouvaient activement le concept de l'économie bleue, considérant le pétrole et le gaz, les autres ressources minérales et la pêche comme les ressources les plus importantes. Les pays ont souligné le potentiel économique des ressources génétiques marines. Le transport maritime, la biodiversité, la pollution, le tourisme, la protection marine, l'aquaculture, le développement portuaire et la protection des mangroves et des écosystèmes côtiers ont également été identifiés comme importants par les répondants individuels.

Outils et approches de gestion

D'après les résultats de l'enquête, les AMP, les zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) et les études d'impact environnemental (EIE) sont les outils de gestion de l'environnement les plus couramment utilisés dans la région. Cependant, il faut noter que, puisque certains outils sont liés à des secteurs particuliers – par exemple, les zones spéciales et les zones maritimes particulièrement vulnérables (PSSA) sont liées à la navigation – les réponses sont susceptibles d'être biaisées par l'expertise des répondants individuels. Cela se reflète également dans le fait que les réponses de différentes personnes d'un même pays diffèrent dans certains cas. En ce qui concerne l'utilisation de l'approche écosystémique, la plupart des pays ont indiqué qu'elle est utilisée dans la gestion des pêches et/ou des côtes. Cependant, aucun des répondants n'a fourni de définition formelle du terme.

Recherche scientifique et transfert de technologie

La plupart des répondants ont indiqué le nom d'organisations/instituts de recherche de leur pays engagés dans la recherche scientifique sur les écosystèmes marins et/ou les ressources marines. Cependant, pour 9 des 16 pays, cela n'inclut pas la recherche liée aux ZAJN. Ceux qui s'intéressent aux ZAJN mènent des recherches sur la biodiversité des grands fonds,

les ressources génétiques marines et les outils de gestion. L'utilisation de la pêche ou des ressources marines vivantes est la priorité la plus fréquemment identifiée, suivie par les études sur la biodiversité. Les priorités de recherche plus générales suivantes ont été identifiées:

- Gestion durable des ressources (y compris les évaluations de référence)
- Changement climatique (acidification des océans)
- Recherche sur les écosystèmes et les espèces (zone côtière ou mammifères marins par exemple)
- Pétrole et gaz et autres ressources minérales (y compris la pollution qui leur est associée)
- Connectivité entre ZAJN et ZEE
- Aires marines protégées
- Pollution
- Économie bleue
- Surpopulation
- Cadre juridique et réglementaire

Seuls quelques-uns des répondants ont identifié des initiatives de recherche collaborative et, dans la plupart des cas, il s'agissait d'une collaboration au sein du pays concerné. Toutefois, parmi les collaborations plus larges identifiées figurent le Réseau africain sur l'acidification des océans, l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM) de l'Institut français de recherche pour le développement (IRD) et le navire de recherche norvégien Fridtjof Nansen.

Les quelques commentaires sur le transfert de technologie étaient vagues, et la plupart des répondants ne connaissaient pas les critères et les directives de la COI de l'UNESCO concernant le transfert de technologie marines pour les activités dans les ZAJN.

Acquisition de données et gestion de l'information

Les répondants de 9 pays ont indiqué qu'ils avaient mis en place une certaine forme de surveillance des côtes et des océans, notamment:

- la surveillance de la qualité de l'eau (6 pays)
- des systèmes d'observation des océans (9 pays)
- la surveillance des récifs coralliens (3 pays),
- la surveillance des prairies sous-marines (1 pays) et
- la surveillance générale de la biodiversité (1 pays).

La plupart de ces pays ont également mis en place des systèmes de gestion de l'information sous la forme de systèmes d'information sur les océans et les côtes (10 pays) et/ou de centres d'échange (7 pays).

Priorités en matière de renforcement des capacités

Comme on peut le voir dans le tableau 2 ci-dessous, la plupart des domaines proposés pour le renforcement des capacités étaient importants, le

développement de la sensibilisation/compréhension des décideurs recevant la note la plus élevée. Il semble que la question relative à la priorisation du renforcement des capacités dans l'utilisation des outils de gestion (c'est-à-dire ceux énumérés dans une question précédente) ait été mal comprise. Certains participants ont énuméré tous les outils, tandis que d'autres n'ont pas du tout répondu à cette question. Parmi ceux qui ont identifié des priorités, la planification spatiale marine, les études d'impact environnemental et l'approche écosystémique ont été mentionnées. En outre, sous la rubrique « autres », les domaines identifiés pour le renforcement des capacités comprenaient la gestion intégrée des océans et zones côtières, la gestion des écosystèmes, le renforcement des capacités de l'industrie, la recherche et l'élaboration de politiques. Il a également été proposé d'inclure la biodiversité marine dans les ZAJN et la gouvernance des océans en général dans les programmes d'études des établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

- Financial resources (x16)
- Political will (x6)
- Knowledge of ABNJ (x3)
- Lack of research and technical resources (x2)
- Data and information Availability (x2).

Tableau 2: Résumé des réponses sur les priorités en matière de renforcement des capacités

Type de renforcement des capacités		Très important	Importance moyenne	Importance limitée
Renforcer la volonté politique	Décideurs	25	25	8
	Grand public	8	8	10
Capacité juridique/de mise en œuvre	Rédaction de politiques et de lois	15	15	5
	Conformité et application	16	16	7
Capacité de gestion	Outils de gestion	20	20	7
	Approche écosystémique	17	17	5
Capacité de recherche		20	20	7
Transfert de technologie		18	18	6

Approche du renforcement des capacités

Les personnes interrogées ont été invitées à indiquer quelles approches du renforcement

des capacités leur paraissaient les plus utiles. Les réponses sont résumées dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: Résumé des réponses aux options de renforcement des capacités

Option	Nombre de votes
Cours de courte durée sur les ZAJN/BZAJN (Introduction aux concepts et à la valeur) au niveau régional	32
Un séminaire de haut niveau sur les ZAJN/BZAJN visant à sensibiliser les dirigeants politiques de la région	32
Cour(s) de courte durée sur les outils de gestion pertinents au niveau régional	31
Dialogue politique au niveau régional	28
Guide d'introduction/note d'information sur les ZAJN à l'intention des décideurs	27
Sensibilisation du public par le biais des réseaux sociaux	26
Sensibilisation du public par les médias traditionnels	25
Cours universitaire sur les ZAJN/BZAJN	23
Cours ouvert en ligne pour tous (MOOC)	18
Webinaires	15

Annexe 3: Activités de STRONG High Seas

Ateliers de dialogue

➤ **Opportunités pour le renforcement de la gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est – Atelier de dialogue 1, Abidjan, Côte d'Ivoire 27–28 juin 2018**

Le premier atelier de dialogue s'est tenu à Abidjan en juin 2018. Trente-sept parties prenantes ont participé à l'atelier, dont des représentants du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Namibie, du Nigéria, du Togo et du Sénégal, ainsi que des organisations mondiales et régionales, des universités et des ONG. L'atelier a été

l'occasion pour les participants de s'engager sur le sujet, de discuter de l'état des négociations, de partager les intérêts et les défis de la gouvernance mondiale et régionale des océans, mais aussi de favoriser les échanges et de créer de nouveaux réseaux. Les ateliers de renforcement des capacités, couvrant les questions clés des négociations de l'accord BZAJN, ont été identifiés comme importants pour les États membres de la Convention d'Abidjan et comme une condition essentielle pour permettre aux représentants des ministères impliqués dans le processus BZAJN de prendre part activement et de façonner les discussions et les négociations BZAJN.



➤ **La science au service de la solution – Atelier de dialogue conjoint 2, Le Cap, Afrique du Sud, 10–12 juin 2019**

Le deuxième atelier de dialogue a été l'occasion d'une collaboration avec le projet ABNJ Deep Seas. Un atelier conjoint – La science au service de la solution: Rassembler les parties prenantes pour améliorer la planification et la gouvernance des zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) dans l'Atlantique du Sud-Est et l'Océan Indien Occidental – s'est tenu au Cap, rassemblant 86 participants issus des régions de la Convention d'Abidjan et de la Convention de Nairobi, des milieux scientifiques, des universi-

taires et des ONG. À la suite de cet atelier, une réunion collective entre la Convention d'Abidjan et la Convention de Nairobi a été organisée le 12 juin et une réunion du groupe de travail de la Convention d'Abidjan sur les ZAJN a été organisée le 13 juin. L'atelier a été l'occasion de partager les fruits des deux projets et de discuter des problèmes et défis auxquels est confrontée l'Afrique en matière de biodiversité marine dans les ZAJN. Bien que de nombreux États africains ne disposent pas de structures institutionnelles nationales de gouvernance des océans, il est à espérer que celles-ci pourront être développées plus facilement une fois que des structures régionales et mondiales solides seront en place.



➤ **Améliorer la base de connaissances pour la gestion intersectorielle et la gouvernance des océans dans les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) de l'Atlantique du Sud-Est – Atelier de dialogue 3, en ligne, 16-17 février 2021**

Le projet STRONG High Seas et son partenaire, le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, ont co-organisé le troisième atelier de dialogue intitulé « Améliorer la base de connaissances pour la gestion intersectorielle et la gouvernance des océans dans les ZAJN de l'Atlantique du Sud-Est ». L'atelier a réuni, en ligne, plus de 40 participants provenant des États membres de la Convention d'Abidjan ainsi que d'organisations mondiales et régionales et d'institutions scientifiques.

L'atelier de dialogue a offert un espace aux États membres de la Convention d'Abidjan, au Secrétariat de la Convention d'Abidjan, aux organisations sectorielles, aux universités et à la société civile pour présenter leur travail et discuter des aspects critiques relatifs aux zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN),

en particulier pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans ces zones (BZAJN).

Les participants à l'atelier ont souligné le rôle actuel et potentiel de la Convention d'Abidjan et de son Secrétariat en tant que principal rassembleur d'États et pour la coordination des efforts dans la région de l'Atlantique du Sud-Est.

Les participants ont souligné la nécessité pour les États africains et les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est d'intensifier leurs efforts en ce qui concerne les négociations en cours sur l'accord BZAJN et les questions liées aux ZAJN. Pour ce faire, la sensibilisation et l'engagement politique sont essentiels dans tous les domaines de la société.

Il est également nécessaire que des initiatives, telles que le projet STRONG High Seas, continuent à soutenir les efforts de renforcement des capacités des États africains et contribuent à améliorer leur participation et leur rôle dans les négociations de l'accord BZAJN et, plus généralement, sur les questions relatives aux ZAJN.



➤ **Le rôle des efforts de coopération régionale pour la haute mer de l'Atlantique du Sud-Est – Atelier de dialogue 4, en ligne, 16–17 novembre 2021**

Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et le projet STRONG High Seas ont réuni plus de 50 participants issus de gouvernements nationaux ainsi que d'organisations mondiales et régionales, d'institutions scientifiques régionales, d'universités, du secteur privé et d'ONG pour le quatrième atelier de dialogue. En raison de la pandémie de COVID-19, l'atelier s'est tenu en ligne.

Intitulé « Le rôle des efforts de coopération régionale pour la haute mer de l'Atlantique du Sud-Est », l'atelier a permis aux États et aux parties prenantes d'échanger sur les retours d'expériences et les meilleures pratiques, ainsi que

sur les défis et les possibilités de collaboration accrue en matière de gouvernance des océans, en particulier en ce qui concerne la conservation de la biodiversité marine dans les ZAJN.

Bien que la pandémie du COVID-19 ait entraîné un retard dans les négociations sur l'accord BZAJN, les États et les parties prenantes, y compris dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, ont toujours la possibilité de participer aux négociations. Les participants à l'atelier ont souligné la nécessité pour les États africains et les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est d'intensifier leurs efforts concernant les négociations en cours sur l'accord BZAJN et les questions liées aux ZAJN, y compris les considérations relatives à la mise en œuvre future de l'accord BZAJN. Pour ce faire, la sensibilisation et l'engagement politique sont essentiels dans tous les domaines de la société.



➤ **Vers une gestion intégrée de la haute mer: Retours d'expérience pour une action régionale et globale – Atelier de dialogue 5, 29–31 mars 2022**

L'atelier a fourni un cadre aux États et aux parties prenantes des régions de l'Atlantique du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Est, et au-delà, pour identifier les actions clés pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

En particulier, l'atelier s'est appuyé sur les résultats scientifiques du projet STRONG High Seas et sur les réflexions des principaux experts pour suggérer et discuter des actions ciblées pour:

- Encourager la coopération entre les parties prenantes, tant entre les niveaux de gouvernance qu'entre les secteurs, afin de soutenir la mise en œuvre réussie du futur accord sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (accord BZAJN);
- Soutenir les initiatives et les actions régionales en cours et en identifier de nouvelles pour améliorer la collaboration entre les parties prenantes afin d'étayer les efforts de conservation, par exemple au moyen d'outils de gestion par zone, à l'appui des objectifs mondiaux; et

-
- Identifier les principaux domaines de convergence avec la mise en œuvre du futur accord BZAJN sur les questions telles que le changement climatique, l'économie bleue, l'exploitation minière en eaux profondes, le cadre de la CDB pour l'après-2020, où des efforts de collaboration sont nécessaires pour relever les défis transversaux et soutenir une action conjointe.

Événements parallèles pendant les négociations de la CIG

- **Renforcement des capacités pour des négociations de l'accord BZAJN, New York, États-Unis, 3 septembre 2018**

Des représentants de ministères et des négociateurs de l'ONU du Pacifique du Sud-Est et de l'Atlantique du Sud-Est se sont réunis pour cet atelier qui s'est concentré sur les négociations de l'accord BZAJN et sur la pertinence de la gouvernance régionale des océans pour la mise en œuvre de cet instrument international. Au total, 21 participants de trois pays de l'Atlantique du Sud-Est étaient présents: le Nigeria, la Guinée et le Gabon.

L'atelier a porté sur les points suivants:

- Se préparer aux négociations de l'accord BZAJN au regard de ce qu'elles impliquent et de ce que l'on peut attendre;
- Contribuer à une meilleure compréhension des négociations de l'accord BZAJN en termes d'opportunités et de défis des négociations d'un instrument international sur les BZAJN pour les régions du Pacifique du Sud-Est et de l'Atlantique du Sud-Est;
- Souligner l'importance, les opportunités et les défis des approches régionales de la gouvernance des océans pour la mise en œuvre d'un futur accord BZAJN dans le cadre de la CNUDM;
- Offrir une opportunité de mise en réseau pour les participants de différentes régions et pays et assurer un apprentissage mutuel.

- **Réunion d'experts de haut niveau – Construire un traité STRONG High Seas: Quel rôle pour les gouvernances régionales des océans – 8 septembre 2018**

Le projet STRONG High Seas, en collaboration avec le gouvernement allemand, le secrétariat de la convention d'Abidjan et le secrétariat de la Commission permanente du Pacifique Sud, a organisé une réunion d'experts de haut niveau en marge de la première réunion visant à élaborer un nouveau traité sur la haute mer. Soixante-cinq participants se sont réunis dans un cadre informel pour discuter du rôle et de la contribution de la gouvernance régionale et sectorielle des océans dans l'élaboration et le soutien de la mise en œuvre d'un accord solide sur la haute mer.

La première des trois sessions de fond de la réunion a été consacrée aux efforts régionaux visant à renforcer la gestion des ZAJN, et a permis d'examiner de nombreuses expériences – notamment la Convention d'Abidjan – et de passer en revue divers outils de planification par zone. Lors de la deuxième session, les participants se sont penchés sur la manière dont les mécanismes de gouvernance régionaux et sectoriels pourraient aider à mettre en place un instrument international efficace. Les contributions ont permis d'explorer les défis d'une gouvernance efficace dans le cadre fragmenté actuel, et ont présenté quelques réflexions sur la manière de les surmonter et d'intégrer les mécanismes existants dans un nouvel accord. La deuxième session a fourni quelques éléments de réflexion sur l'intégration des mécanismes existants dans un nouvel accord.

Lors de la dernière session de la journée, un panel varié d'intervenants a donné un aperçu des processus en cours qui pourraient renforcer la gouvernance des ZAJN, notamment les activités de la CDB, les efforts pour réduire ou éliminer les subventions nuisibles, la Décennie des Nations unies des sciences océanique au service du développement durable et la Conférence sur l'économie bleue durable à Nairobi.

➤ **Événement parallèle STRONG à la CIG2 – S'appuyer sur la gouvernance régionale des océans et la renforcer – 25 mars 2019**

Cet événement parallèle a présenté les travaux en cours du projet STRONG High Seas et a fourni un espace informel pour une discussion sur la façon dont les mécanismes de gouvernance régionaux et sectoriels peuvent étayer un traité international ambitieux et efficace, qui aidera à son tour à soutenir les initiatives régionales. Si les délégations et les observateurs de la Conférence intergouvernementale ont examiné le rôle et les contributions possibles des organisations existantes, ils n'ont pas encore trouvé de consensus sur les modalités permettant de s'appuyer efficacement sur les mécanismes de gouvernance existants et de favoriser la coopération avec eux.

➤ **Réunion d'experts de haut niveau – Vers un traité efficace sur la haute mer: S'appuyer sur la gouvernance régionale des océans et la renforcer – 30 mars 2019**

Le projet STRONG High Seas, en collaboration avec le gouvernement allemand, a organisé une réunion d'experts de haut niveau en marge de la deuxième réunion de la Conférence gouvernementale internationale chargée d'élaborer un traité sur la haute mer. Cette réunion a rassemblé environ 30 experts autour d'une discussion informelle portant sur le cadre juridique et institutionnel d'un nouvel accord, en particulier les options pour l'établissement d'AMP et la mise en cohérence des OGZ dans le cadre d'un nouvel accord.

Lors des deux premières sessions, les participants ont engagé une discussion animée et ouverte sur les modalités possibles de désignation et de mise en œuvre des aires marines protégées et d'autres outils de gestion en haute mer, ainsi que sur la manière dont un nouveau traité pourrait assurer une surveillance et une application efficaces. Ils ont souligné la diversité des initiatives en cours pour renforcer la coopération intersectorielle et la gestion de la biodiversité en haute mer, en évoquant à la fois les réussites et les défis. Les options possibles pour la proposition et la désignation de protections ont été discutées, notamment le rôle éventuel des organisations régionales et sectorielles, les participants soulignant qu'il était nécessaire d'assurer des mécanismes scientifiques solides, la participation des parties prenantes et l'obligation claire pour les États de coopérer et de coordonner la conservation et l'utilisation durable.

À l'occasion du dernier cycle, le rôle du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) ainsi que les outils s'y rapportant ont été examinés. Il a été noté qu'il s'agissait d'un facteur clé pour garantir l'efficacité d'un futur traité. Les participants ont décrit le large éventail d'outils technologiques et politiques disponibles, ainsi que les nombreuses organisations existantes qui ont pour mandat de mener des activités de SCS. Ils ont également souligné que la transparence pourrait être un principe directeur pour renforcer la surveillance et le contrôle en haute mer, grâce à l'amélioration des rapports, au partage des données et au renforcement des capacités.



➤ **Renforcer les capacités pour la gouvernance régionale des océans: Ressources génétiques marines et outils de gestion par zone, New York, États-Unis, 25 août 2019**

Le projet STRONG High Seas, en collaboration avec l'Allemagne, les secrétariats de la Convention d'Abidjan et de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), a organisé un atelier qui a rassemblé 40 participants issus d'organisations internationales, d'universités et d'ONG, en marge de la troisième session de négociations d'un accord international sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (CIG 3) à New York, aux États-Unis.

Ateliers de renforcement des capacités

➤ **Atelier sur la biodiversité marine dans les ZAJN, Le Cap, Afrique du Sud, 27–28 novembre 2019**

Des participants de la côte ouest de l'Afrique se sont réunis pour un atelier de renforcement des capacités de deux jours sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BZAJN). L'atelier était le premier de deux sessions prévues pour la région de l'Atlantique du Sud-Est, organisées dans le cadre du projet STRONG High Seas, par l'International Ocean Institute – Région africaine, en collaboration avec BirdLife International.

L'atelier visait à réunir des représentants des pays de la Convention d'Abidjan, intéressés par les négociations de l'accord BZAJN qui se déroulent à New York. Le but était de faire comprendre la structure et le contenu des négociations, ainsi que leur pertinence pour les États africains et la

manière dont ils peuvent contribuer aux négociations aux niveaux national et régional. Les participants représentaient l'Afrique du Sud, la Namibie, l'Angola, la République démocratique du Congo, la Guinée, le Gabon, le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, le Cameroun et le Liberia.

Le premier jour de l'atelier a porté sur l'importance des zones situées au-delà de la juridiction nationale et sur la manière dont les ressources océaniques et la santé des écosystèmes sont intrinsèquement liées au-delà des frontières. Les participants ont été mis au courant de l'histoire des négociations de l'accord BZAJN et encouragés à prendre conscience de l'importance du rôle de l'Afrique dans ces négociations. Par un heureux hasard, la nouvelle version du texte de négociation a été publiée à la fin de la première journée. Cela a permis de discuter du texte le deuxième jour et de poser des questions sur la manière de s'engager efficacement dans le processus, étant donné que de nombreux points doivent encore être résolus dans le texte.

Les présentations ont porté sur les sujets suivants :

- Introduction à la haute mer
- Le projet STRONG – une introduction
- Introduction aux négociations de l'accord BZAJN
- L'Afrique du Sud et le point de vue du groupe africain
- Les ZAJN et la région de l'Atlantique du Sud-Est
- La Convention d'Abidjan et la biodiversité marine dans les ZAJN



➤ Série virtuelle sur le renforcement des capacités

En raison de la pandémie du COVID-19, il a été décidé que le deuxième atelier thématique de renforcement des capacités devait se dérouler sous la forme d'une série d'ateliers virtuels. Nous sommes conscients que les événements en ligne peuvent être épuisants et qu'il est plus difficile de se concentrer sur des périodes prolongées. Par conséquent, pour couvrir le contenu, nous avons réparti l'atelier sur cinq sessions. La série virtuelle a été conçue pour encourager la discussion et l'engagement avec les experts:

- Une introduction au droit de la mer des Nations unies et aux négociations sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (juin 2021)
- Comprendre l'écologie et les pressions humaines dans les zones situées au-delà des juridictions nationales et les outils de gestion par zone (y compris les aires marines protégées) (août 2021)

➤ L'importance socio-économique des zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) et des études d'impact environnemental (EIE) dans le contexte des ZAJN (octobre 2021)

➤ Comprendre les ressources génétiques marines (novembre 2021)

➤ Conservation et utilisation durable des ressources dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (janvier 2022)

La série a été conçue pour fournir aux participants des outils et des connaissances à partager avec leurs collègues et à travers les départements nationaux afin d'aider les pays de l'Atlantique du Sud-Est à améliorer la gouvernance des océans dans la région et à mettre en œuvre le traité BZAJN dans leur contexte national après sa ratification.

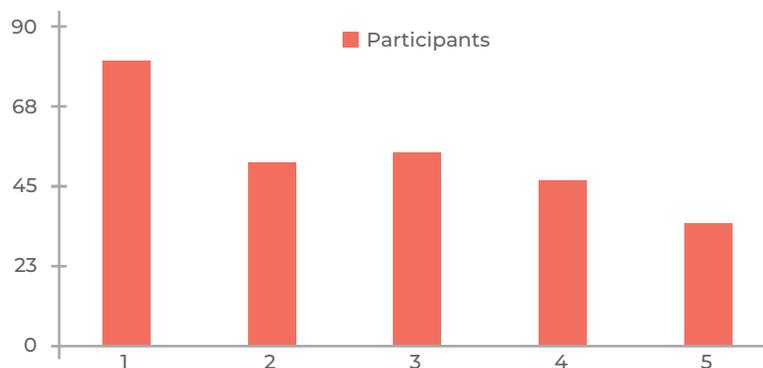


Figure 1 : La série d'ateliers virtuels sur les capacités s'est étalée sur 5 événements entre juin 2021 et janvier 2022. La figure montre le nombre de personnes qui ont participé à chaque événement virtuel (rouge).

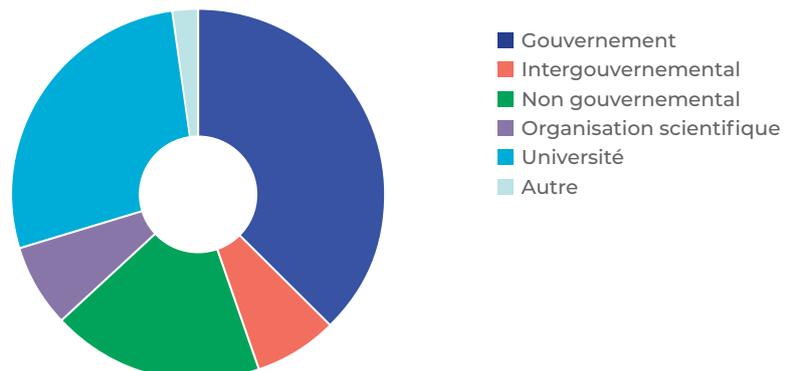


Figure 2 : Proportion de participants de différents secteurs dans l'ensemble des événements de la série d'ateliers virtuels de renforcement des capacités.

Annexe 4: Questionnaire utilisé dans le cadre de l'enquête STRONG High Seas sur les besoins en capacités de l'Atlantique du Sud-Est

Enquête sur les besoins de renforcement des capacités en matière de ZAJN/BZAJN

NOTE: Cette enquête s'adresse à divers types de parties prenantes, allant des gouvernements nationaux aux structures de gouvernance régionales, en passant par les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche et le monde universitaire. La portée des questions est donc relativement large et certaines d'entre elles peuvent ne pas être pertinentes pour toutes les personnes interrogées. Merci de répondre uniquement à celles qui s'appliquent à votre situation.

I. Données personnelles

- a. Nom (de préférence mais facultatif):
- b. Pays:
- c. Ministère/département/organisation/institution:
- d. Votre organisation opère-t-elle au niveau régional ou national?
- e. Titre et brève description de votre poste (principales responsabilités en matière de gouvernance des océans):
- f. Coordonnées (e-mail et téléphone – de préférence mais facultatif):

II. Sensibilisation/compréhension

Le soutien politique en faveur des ZAJN/BZAJN dépend de la sensibilisation et de la compréhension des liens entre les eaux côtières et les ZAJN, ainsi que des avantages socio-économiques potentiels qui en découlent. Étant donné qu'il s'agit d'une question relativement nouvelle, il est probablement nécessaire de mettre en place des initiatives de sensibilisation visant à obtenir ce soutien politique. Dans ce contexte:

- a. Êtes-vous personnellement familier avec le concept des ZAJN?

Oui Non

- b. Si oui, quelles sont les questions relatives aux ZAJN/BZAJN qui vous semblent les plus importantes?

- c. Les décideurs (politiciens ou hauts fonctionnaires par exemple) de votre pays sont-ils familiarisés avec le concept des ZAJN?

Oui Non

- d. D'autres membres de votre organisation connaissent-ils le concept des ZAJN?

Oui Non

- e. Dans votre pays, le grand public connaît-il le concept des ZAJN?

Oui Non

- f. Parmi les personnes ci-dessus, quelles sont celles qui, selon vous, ont une compréhension raisonnable de l'importance des ZAJN pour votre pays?

Aucune Toutes Certaines

(please list which):

III. Cadre juridique/politique

- a. Votre pays dispose-t-il d'une politique/législation sur:

- La gestion intégrée des zones côtières?

Oui Non

➤ La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine?

Oui Non

➤ Les pêcheries?

Oui Non

➤ La planification spatiale marine?

Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une des questions ci-dessus, veuillez fournir des détails:

b. Votre pays a-t-il pris la décision formelle de participer activement aux discussions sur les ZAJN et avez-vous une stratégie à cet égard?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails:

c. Votre pays est-il une partie contractante de la CNUDM?

Oui Non

d. Votre pays participe-t-il aux négociations en vue d'un nouvel accord ZAJN/BZAJN dans le cadre de la CNUDM?

Oui Non

Si oui:

➤ Quel ministère représente votre pays lors des négociations?

➤ Les représentants ont-ils participé à la formation (organisée par DOALOS ou d'autres organisations) sur les questions relatives aux BZAJN en vue de préparer les négociations de l'accord BZAJN?

➤ Votre pays dispose-t-il d'une structure de coordination interministérielle au sein de laquelle les questions liées aux négociations de l'accord BZAJN peuvent être discutées (en préparation des sessions de négociation)?

➤ Les questions liées aux négociations de l'accord BZAJN sont-elles actuellement discutées avec d'autres parties prenantes concernées dans votre pays?

➤ Les questions liées aux négociations de l'accord BZAJN sont-elles discutées avec d'autres pays concernés dans votre région et/ou dans des forums régionaux pertinents? (en plus des réunions de la Convention d'Abidjan).

Si non, qu'est-ce qui empêche votre pays de participer aux négociations (veuillez cocher toutes les cases appropriées)?

➤ Manque d'intérêt

➤ Manque de sensibilisation

➤ Manque de financement pour participer aux négociations

➤ Faible priorité

e. Votre organisation participe-t-elle aux discussions/négociations en vue d'un nouvel accord sur les ZAJN/BZAJN (aux niveaux national, régional ou international)?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails (par exemple, national/régional, etc.):

IV. L'économie bleue

a. Votre pays promeut-il activement/développe-t-il une stratégie d'économie bleue?

Oui Non

b. Si oui, lesquelles des ressources suivantes sont considérées comme prioritaires?

➤ Pétrole et gaz

➤ Autres ressources minérales

➤ Pêche

➤ Ressources génétiques marines

➤ Autres? par exemple:

c. Votre organisation joue-t-elle un rôle dans le développement de l'économie bleue?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails:

V. Outils et approche de gestion

a. Il existe une variété d'outils de gestion qui sont utilisés dans la gestion des eaux/zones côtières nationales mais qui pourraient également être utilisés dans la gestion des ZAJN/BZAJN. Parmi ceux-ci, quels sont ceux qui sont déjà utilisés dans votre pays/région – cochez tous ceux qui sont appropriés:

➤ Approches de gestion par zone/planification spatiale marine

➤ Écosystèmes marins vulnérables (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

➤ Zones maritimes particulièrement sensibles (Organisation maritime internationale)

➤ Zones spéciales (OMI-MARPOL)

➤ Zones d'intérêt environnemental particulier (Autorité internationale des fonds marins)

➤ Aires marines protégées (nationales ou régionales)

➤ Zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB – Convention sur la diversité biologique)

➤ Étude d'impact environnemental/évaluation des risques

➤ Autres? Veuillez préciser.

b. L'approche écosystémique devrait être un élément central de l'approche de la gestion des

ZAJN dans le cadre du nouvel accord. Votre pays dispose-t-il d'une définition de l'approche écosystémique dans sa législation, ses stratégies, etc.?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir le texte :

c. L'approche écosystémique est-elle utilisée dans votre pays en ce qui concerne:

➤ La gestion de la pêche

➤ La gestion du littoral en général

d. Votre organisation a-t-elle été impliquée dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails:

VI. Recherche scientifique et transfert de technologie

a. Existe-t-il des institutions/organisations dans votre pays qui mènent des recherches scientifiques sur les ressources et/ou les écosystèmes marins?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser:

b. Quelles sont les principales priorités nationales en matière de recherche sur les ressources et/ou les écosystèmes marins?

c. L'une des institutions/organisations énumérées ci-dessus entreprend-elle des recherches sur les ZAJN/BZAJN?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser le nom des institutions:

d. Si oui, quel(s) est/sont le(s) domaine(s) de recherche?:

- Ressources génétiques marines
- Biodiversité des grands fonds marins
- Utilisation d'outils de gestion
- Autre? Veuillez préciser:

- e. Est-ce que certaines ou toutes les initiatives de recherche font partie de collaborations ? Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails sur les institutions collaboratrices.
- f. Certaines d'entre elles impliquent-elles un transfert de technologie? Si oui, veuillez préciser.
- g. Connaissez-vous les critères et les directives de la COI et de l'UNESCO sur le transfert de technologies marines pour les activités dans les ZAJN?

VII. Acquisition de données et gestion de l'information

- a. Votre pays/organisation dispose-t-il(elle) de programmes d'observation/de surveillance en cours qui génèrent des données sur les ressources et les écosystèmes marins et côtiers? Par exemple:
- Participation aux systèmes d'observation des océans
 - Programmes de surveillance de la qualité de l'eau
 - Programmes de surveillance des récifs coralliens
 - Autres? Par exemple:
- b. Votre pays/organisation dispose-t-il(elle) d'un/de système(s) de gestion des informations relatives aux ressources et écosystèmes marins/côtiers et à leur gestion? Si oui, veuillez fournir des détails.
- Système d'information sur les océans et les zones côtières

- Mécanisme d'échange d'informations
- Autres? Par exemple:

VIII. Priorités en matière de renforcement des capacités

- a. La capacité est-elle un obstacle en termes d'aptitude de votre pays à:

- Participate in the BBNJ Agreement negotiations?

Oui Non

- Contribuer à la conservation et à la gestion de BZAJN?

Oui Non

- b. Avez-vous – ou d'autres personnes de votre pays/organisation – participé à des activités de renforcement des capacités sur les ZAJN/ BZAJN dans le passé?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails:

- c. Votre pays/organisation offre-t-il(elle) un type quelconque de soutien au renforcement des capacités dans les ZAJN/ BZAJN?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser:

- d. Est-ce que vous ou votre pays/organisation recevez un soutien d'une manière ou d'une autre pour les questions liées aux ZAJN/ BZAJN? (Par exemple, financement étranger, projets de recherche, etc.)

- e. Parmi les éléments suivants, quels sont ceux que vous considérez comme prioritaires pour le renforcement des capacités en ce qui concerne les ZAJN/ BZAJN? Indiquez tous ceux qui sont applicables et précisez *** = très important ; ** = importance moyenne; * = importance limitée.

➤ Renforcer la volonté politique par la sensibilisation et la compréhension des ZAJN:

➤ des décideurs

➤ du grand public

➤ Renforcement des capacités juridiques et de mise en œuvre

➤ Rédaction des politiques/législations

➤ Conformité et application

➤ Renforcement des capacités de gestion

➤ Outils de gestion

➤ Approche écosystémique

➤ Autres?

➤ Capacité de recherche

➤ Transfert de technologie

➤ Autres? Par exemple:

f. Parmi les outils de gestion énumérés dans la section V ci-dessus, lesquels seraient prioritaires en termes de formation? Précisez:

g. Selon vous, quelles autres contraintes pourraient avoir un impact sur la capacité de votre pays/organisation à s'impliquer dans la conservation et l'utilisation durable des ZAJN/BZAJN?

IX. Quel(s) type(s) d'approche(s) du renforcement des capacités serait le plus utile, selon vous? Cochez toutes les cases pertinentes.

➤ Cours de courte durée sur les ZAJN/BZAJN (introduction aux concepts et à la valeur) au niveau régional

➤ Cours de courte durée sur les outils de gestion pertinents au niveau régional (préciser quel(s) outil(s))

➤ Séminaire de haut niveau sur les ZAJN/BZAJN visant à sensibiliser les dirigeants politiques de la région

➤ Introduction (note d'information) sur les ZAJN/BZAJN destinée aux décideurs

➤ Dialogue politique au niveau régional

➤ Cours universitaire sur les ZAJN/BZAJN

➤ Cours ouvert en ligne pour tous (MOOC)

➤ Webinaires

➤ Initiatives de sensibilisation du public

➤ Médias traditionnels

➤ Réseaux sociaux

➤ Autre? Par exemple:

N'HÉSITÉZ PAS À FOURNIR TOUTE AUTRE INFORMATION, COMMENTAIRE OU SUGGESTION CI-DESSOUS

Références

Alder, J. (2015). Capacity Development Tools for Multiple-Use Area-Planning and Their Potential Use in ABNJ, presentation at the Workshop on Linking Global and Regional Levels in the Management of Marine Areas Beyond National Jurisdiction, 17–20 février 2015, FAO, Rome, Italie. <https://globaloceanforumdotcom.files.wordpress.com/2015/03/19-feb-session-3-alder.pdf>

Assemblée générale des Nations unies (2017). Rapport du Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ». Quatrième session, New York, 10–21 juillet 2017. A/AC.287/2017/PC.4/2. <http://undocs.org/A/AC.287/2017/PC.4/2>

Cicin-Sain, B., D. Van der Zwaag and M. Balgos (Eds.) (2015). Routledge Handbook of National and Regional Ocean Policies. Taylor & Francis, UK. 640 pages, <https://www.routledge.com/products/9781138788299>

Cicin-Sain, B., Wales, E. and Balgos, M. (2016). Results of the Survey on Capacity Development in Marine Areas Beyond National Jurisdiction (ABNJ). Préparé dans le cadre du projet GEF/FAO/GOF sur les capacités des ZAJN.

Cicin-Sain, B. et al. (2018). Policy Brief on Capacity Development as a Key Aspect of a New International Agreement on Marine Biodiversity Beyond National Jurisdiction (BBNJ). Note préparée dans le cadre du projet GEF/FAO/GOF Capacity Development. Pp. 101.

Common Oceans Program (2016). ABNJ Regional Leaders Program 2015–2016 at the United Nations: Rapport de synthèse. pp 16.

Durussel, C., Wright, G., Wienrich, N., Boteler, B., Unger, S., Rochette, J. (2018). 'Strengthening Regional Ocean Governance for the Implementation of the BBNJ and SDG 14 Elements in the Southeast Atlantic and Southeast Pacific', Projet de rapport: Projet STRONG High Seas, 2018.

FAO (2015). Workshop on Linking Global and Regional Levels in the Management of Marine Areas Beyond National Jurisdiction (ABNJ) 17 – 20 February, 2015. Rapport de synthèse de l'atelier préparé par Balgos, M., Wales, E., Farmer, T. et Boccia, M. FAO, Rome. Pp. 144.

FAO (2017). Common Oceans – ABNJ: Global sustainable fisheries management and biodiversity conservation in areas beyond national jurisdiction. Brochure. Pp. 12.

Global Ocean Forum (2017). Results of the Survey on Capacity Development in Marine Areas Beyond National Jurisdiction (ABNJ). http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/common_oceans/docs/FinalEmailVersionCapacitySurvey_em_071617b.pdf

Harden-Davies, H. (2017). 'Deep-sea genetic resources: new frontiers for science and stewardship in areas beyond national jurisdiction'. Deep-Sea Research 137: Part 2: Topical Studies in Oceanography 504–513.

IOC (2016). IOC Capacity Development Strategy 2015 – 2021. OC/INF-1332 publié par l'UNESCO. Pp. 64.

Macmillan-Lawler, M., Thomas, H., Fletcher, R., and Martin, J. (2018). Capacity assessment for area based planning in areas beyond national jurisdiction for the Nairobi Convention. Document technique produit dans le cadre du projet GEF ABNJ Deep Seas. Cambridge (UK): UN Environment World Conservation Monitoring Centre. 22pp.

PNUE (2016). Regional Seas Programmes and other UNEP Activities Relevant to Marine Biodiversity in Areas beyond National Jurisdiction. UNEP submission to BBNJ PrepCom2. Août 2016.

PNUE (2017). Projet de rapport de la douzième conférence des parties contractantes à la Convention relative à la coopération en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte atlantique de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe.

UN DOALOS (2017). Document officiel simplifié du président sur les éléments d'un projet de texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Quatrième session du Comité préparatoire établi par la résolution 69/292 de l'Assemblée générale: Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (10-21 juillet 2017).
http://www.un.org/depts/los/biodiversity/prepcom_files/Chairs_streamlined_non-paper_to_delegations.pdf

UN Environment (2017). Regional Seas programmes covering Areas Beyond National Jurisdictions. Regional Seas Reports and Studies No.202, pp 26. UN Environment, Nairobi, Kenya.

UNESCO (2005). IOC Criteria and Guidelines on the Transfer of Marine Technology (CGTMT)/Critères et principes directeurs de la COI concernant le Transfert de Techniques Marines (CPTTM). (Document d'information COI, 1203), p. 9. Voir: <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001391/139193m.pdf>.

UNESCO (2006). Definition of Basic Concepts and Terminologies in Governance and Public Administration, E/C.16/2006/4, 5^e session, Agenda Item 5 (5 janvier 2006), para. 33.

Publié par

Institute for Advanced Sustainability Studies e. V. (IASS)
Berliner Straße 130
14467 Potsdam
Allemagne
Tel: +49 (0) 331-28822-340
Fax: +49 (0) 331-28822-310
E-Mail: media@iass-potsdam.de
www.iass-potsdam.de

Contact

Équipe du projet STRONG High Seas à l'IASS: stronghighseas@iass-potsdam.de

Directeur de la publication

Prof. Dr Mark G. Lawrence, Directeur scientifique exécutif

mai 2022



À propos du projet STRONG High Seas

Le projet STRONG High Seas est un projet d'une durée de cinq ans qui vise à renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En collaboration avec le Secrétariat de la Commission Permanente du Pacifique Sud (CPPS) et le Secrétariat du Programme des mers régionales d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan), le projet développera et proposera des mesures ciblées pour faciliter le développement d'approches de gestion intégrées et écosystémiques pour la gouvernance des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN). Dans le cadre de ce projet, nous effectuons des évaluations scientifiques transdisciplinaires afin de fournir aux décideurs, tant dans les régions ciblées qu'à l'échelle mondiale, une meilleure connaissance et compréhension de la biodiversité en haute mer. Nous nous engageons avec les parties

prenantes des gouvernements, du secteur privé, des scientifiques et de la société civile pour soutenir la conception d'approches intégrées et intersectorielles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans l'Atlantique du Sud-Est et le Pacifique du Sud-Est. Nous facilitons ensuite la mise en œuvre en temps opportun de ces approches proposées en vue de leur adoption éventuelle dans les processus de politique régionale pertinents. Pour permettre un échange interrégional, nous poursuivons le dialogue avec les parties prenantes concernées dans d'autres régions marines. A cette fin, nous avons mis en place une plateforme régionale de parties prenantes pour faciliter l'apprentissage commun et développer une communauté de pratique. Enfin, nous explorons les liens et les possibilités de gouvernance régionale dans un nouvel instrument international et juridiquement contraignant sur la biodiversité marine en haute mer.

Durée du projet: Juin 2017 – mai 2022

Coordinateur: Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS)

Partenaires chargés de la mise en œuvre: BirdLife International, Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), Institut international de l'océan (IOI), Université Catholique du Nord (UCN), WWF Colombie, WWF Allemagne.

Partenaires régionaux: Secrétariat de la Commission permanente pour le Pacifique du Sud (CPPS), Secrétariat de la Convention d'Abidjan

Site web: prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas

Contact: stronghighseas@iass-potsdam.de

Partenaires du projet STRONG High Seas:



International Ocean Institute
African Region

